



Institut des  
Politiques Publiques

Rapport IPP n°64 – Janvier 2026

# Le contrat d'engagement jeune - jeunes en rupture : une évaluation quantitative

Mathilde Badufle  
Isacco Bertè  
María Cano  
Claire Leroy  
Audrey Rain

A large, faint version of the IPP logo is positioned in the bottom right corner of the page. It features the lowercase letters 'ipp' in a dark teal color, centered between two lighter teal curved lines that form a partial circle above and below the text.

ipp





L'Institut des politiques publiques (IPP) a été créé par PSE et est développé dans le cadre d'un partenariat scientifique entre PSE-École d'Économie de Paris et le Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique (GENES). L'IPP vise à promouvoir l'analyse et l'évaluation quantitatives des politiques publiques en s'appuyant sur les méthodes les plus récentes de la recherche en économie.

[www.ipp.eu](http://www.ipp.eu)







RAPPORT IPP – Janvier 2026

# Le contrat d'engagement jeune - jeunes en rupture : une évaluation quantitative

Mathilde Badufle  
Isacco Bertè  
María Cano  
Claire Leroy  
Audrey Rain



## LES AUTEURS DU RAPPORT

**Mathilde Badufle** est actuellement doctorante à l'Institut universitaire européen (EUI) à Florence, et était économiste junior à l'Institut des politiques publiques (IPP) lors de sa participation au rapport.

Page personnelle : <http://www.eui.eu/people?id=mathilde-badufle>

**Isacco Bertè** était économiste junior à l'IPP au moment de sa participation au rapport.

Page personnelle : <http://www.ipp.eu/annuaire/isacco-berte/>

**Maria Cano** est actuellement doctorante à l'Ecole d'Economie de Paris et était économiste junior à l'IPP au moment de sa participation au rapport.

Page personnelle : <http://www.ipp.eu/annuaire/maria-cano/>

**Claire Leroy** est post-doctorante à l'*Institute of Fiscal Studies* (IFS) et étudie notamment les phénomènes de non-recours.

Page personnelle : <http://sites.google.com/view/claireleroy/home>

**Audrey Rain** est co-responsable du pôle Travail à l'IPP. Ses travaux portent principalement sur l'économie du travail et l'évaluation de programmes d'insertion.

Page personnelle : <http://www.ipp.eu/annuaire/audrey-rain/>



# REMERCIEMENTS

Nous remercions les membres du comité de suivi de l'appel à projets de recherche consacré à l'évaluation du Contrat d'engagement jeune, en particulier les équipes de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) et de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), pour leur soutien au cours de la réalisation de ce projet de recherche et la mise à disposition des données mobilisées dans cette étude. Nous remercions en particulier à la Dares Nathalie Cloarec, Mathilde Gaini, Jorick Guillaneuf, Emma Héard, Anaïs Le Gouguec, Camilia Kashi, Emeline Le Hir, Maxime Pirot et Laure Turner pour leur soutien au cours de la réalisation de ce projet de recherche. Merci enfin aux équipes de la DGEFP pour leurs explications précieuses, notamment à Thomas Aragno et Marine Rouvière. Nous remercions également les services du Centre d'accès sécurisé aux données (CASD) pour l'accès aux données.

Nous remercions également les équipes de recherche qui ont contribué par leurs travaux à l'évaluation du dispositif, et avec qui nous avons pu échanger lors de ce travail, notamment Florence Ihaddadene et Clément Cayol. Nos remerciements vont également à Maddalena Conte, Marc Gurgand et Arne Uhlendorff pour leurs commentaires et aide précieuse.

Nos remerciements vont également à Ahmed El Khadiri, délégué général de l'Union Nationale des Missions Locales (UNML) au moment de l'étude, pour ses éclairages précieux sur le fonctionnement du CEJ. Nous exprimons notre vive gratitude à la Mission Locale du XIV<sup>e</sup> arrondissement de Paris et à son équipe de nous

avoir fait découvrir le centre et répondu à nos différentes questions avec beaucoup d'enthousiasme. Un grand merci à Olivier Gaillet, directeur du pôle Métiers de l'UNML, Mathieu Najar, responsable de l'observatoire à l'UNML et Amel Kouza, responsable de l'Institut Bertrand Schwartz, pour leur aide à la réalisation de l'enquête auprès des Missions locales.

Nous remercions enfin les personnes ayant assisté aux séminaires internes de l'Institut des politiques publiques (IPP) pour leurs retours, en particulier Thomas Breda et Antoine Bozio dont les contributions ont largement enrichi ce rapport.

# SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

## Le dispositif « Contrat d'engagement jeune – Jeunes en rupture »

- Le Contrat d'engagement jeune (CEJ) est un dispositif d'accompagnement intensif destiné aux jeunes de 16 à 25 ans sans emploi ni formation ou en emploi précaire, pour les aider à s'insérer professionnellement. Il prévoit un suivi personnalisé et peut inclure une allocation mensuelle en échange d'un engagement actif dans des activités de formation, stages ou missions de service. Le CEJ a remplacé la Garantie Jeunes en mars 2022.
- Parmi les limites du dispositif mentionnées par le comité scientifique en charge de l'évaluation de la Garantie jeunes (Gautié, 2018), il avait été souligné que les jeunes orientés vers le programme l'avaient été dans près de 95 % des cas par la Mission locale. Autrement dit, les jeunes qui n'étaient pas inscrits dans une Mission locale risquaient de ne pas bénéficier de la Garantie jeunes tout en y étant éligibles.
- Suite à la mise en place du Contrat d'engagement jeune, le dispositif « CEJ – Jeunes en rupture » a été créé pour permettre à des publics plus fragiles de bénéficier d'un accompagnement renforcé. Deux vagues successives ont mené

à la sélection de 265 porteurs de projet pour mettre en place ce programme, en lien avec une Mission locale. En moyenne, chaque lauréat a reçu entre 3 500 euros (vague 1) et 4 000 euros (vague 2) par jeune accompagné.

## **Le public de bénéficiaires et leur accompagnement**

- Le dispositif « CEJ – Jeunes en rupture » s'adresse à des jeunes très éloignés du marché du travail et des services publics de l'emploi : les personnes visées par le programme ne doivent pas forcément être inscrites dans une Mission locale ou à France Travail. Si un jeune adulte identifié est déjà inscrit auprès des services publics de l'emploi, son dernier contact « substantiel » avec son conseiller doit remonter à plus de cinq mois pour être éligible au programme. Les jeunes visés sont susceptibles de cumuler également plusieurs difficultés, en lien avec l'accès aux droits, le logement, la santé ou la mobilité.
- Le dispositif « CEJ – Jeunes en rupture » est constitué de plusieurs phases. Tout d'abord, le lauréat repère un jeune puis travaille avec lui sur les freins à son insertion professionnelle, c'est la phase de mobilisation. Cette étape doit permettre au jeune de pouvoir ensuite contractualiser un « CEJ – Jeunes en rupture » au sein de la Mission locale. Il est également possible que le jeune choisisse de ne pas signer de contrat d'engagement jeune.
- Entre 2023 et le début de l'année 2024, les lauréats ont mobilisé près de 25 000 jeunes. Un peu moins de 50 % des jeunes accompagnés n'ont pas de diplôme ; au début de leur accompagnement par le lauréat, 39 % mentionnent des difficultés liées au logement et 34 % liées à leur santé. Par ailleurs 47 % des jeunes accompagnés ne contractualisent pas de « CEJ – Jeunes en rupture » en Mission locale. Il s'agit principalement de jeunes ayant été dirigés

vers une autre structure, ou qui ont choisi d'abandonner l'accompagnement. Ce sont les jeunes présentant des freins à l'emploi plus importants qui contractualisent un « CEJ – Jeunes en rupture » en Mission locale. On peut envisager que les jeunes plus proches de l'emploi sont orientés vers une solution plus adaptée. Par ailleurs, la majorité des jeunes mobilisés présentent une accumulation de freins périphériques à l'emploi.

- Les jeunes inscrits en « CEJ – Jeunes en rupture » à la Mission locale sont plus éloignés de l'emploi que les jeunes inscrits dans un CEJ « classique ». Par exemple, 96 % n'ont pas de permis de conduire et 14 % ont un problème de logement, contre respectivement 91 % et 6 % pour les jeunes en CEJ « classique ».
- Contrairement à l'idée d'un public cible qui serait initialement « invisible » des services publics de l'emploi, 40 % des jeunes ayant débuté un CEJ-JR en 2023 étaient inscrits en Mission locale depuis plus d'un an. Plusieurs éléments qualitatifs laissent penser que certains jeunes étaient en contact avec la Mission locale, malgré les directives initiales prévoyant un délai de cinq mois. Cette part significative de jeunes bénéficiaires du « CEJ – Jeunes en rupture » déjà connue des Missions locales est décrite par la Fédération des Acteurs de la Solidarité (2025) comme une catégorie de jeunes « en rupture dans le sens sociologique, c'est-à-dire avec des parcours marqués par des ruptures de trajectoires, des accidents de vie, de grandes difficultés d'insertion, sans pour autant que ces jeunes soient inconnu·es ou en « veille » du point de vue de la Mission Locale ».
- L'accompagnement des jeunes par la Mission locale en « CEJ – Jeunes en rupture » est moins intensif que celui des jeunes inscrits en CEJ, en particulier au début du contrat : ils suivent par exemple deux fois moins d'ateliers le mois

de leur entrée dans le dispositif. Ils ont plus souvent des entretiens avec une personne de l'institution lauréate de l'appel à projet, qui est également un référent durant leur accompagnement au sein de la Mission locale. Les jeunes en « CEJ – Jeunes en rupture » réalisent légèrement moins de démarches personnelles que les jeunes inscrits en CEJ, et elles sont parfois réalisées en lien avec le lauréat.

## **L'impact du dispositif « CEJ – Jeunes en rupture »**

- Le premier axe d'analyse de l'impact du « CEJ – Jeunes en rupture » concerne la capacité des Missions locales à accompagner un public de jeunes en plus grande difficulté. En comparant l'évolution de la population accompagnée par les Missions locales ayant activé le « CEJ – Jeunes en rupture » à celle des structures ne l'ayant pas mis en œuvre, aucun changement significatif n'est observé dans les caractéristiques des jeunes accompagnés dans les Missions locales concernées. Cette absence d'effet significatif se vérifie aussi bien lorsque l'on considère le nombre absolu d'entrées que lorsque l'on s'attache plus spécifiquement aux jeunes considérés « en rupture », sans logement par exemple.
- Ce résultat doit être interprété avec prudence. D'une part, parce que la taille de l'échantillon n'offre pas une puissance suffisante pour détecter des effets de faible ampleur. D'autre part, l'identification précise des jeunes en situation de rupture repose sur une réalité complexe, liée à la diversité des profils et des parcours. Cette situation peut se manifester sous différentes formes, parfois difficilement observables à travers les données disponibles. Les variables dont nous disposons permettent de repérer certaines situations caractéristiques (comme l'absence de logement ou de diplôme), mais ne couvrent pas l'ensemble des facteurs susceptibles de signaler un jeune en rupture.

- Le second volet de l'analyse d'impact du CEJ-JR porte sur les trajectoires d'emploi salarié des jeunes bénéficiaires. Ces derniers présentent systématiquement des taux d'emploi inférieurs à ceux des jeunes en CEJ, mais on observe une progression de la part de jours travaillés en emploi salarié après le début du programme.
- Une première observation marquante est la chute de la part de jours travaillés juste avant l'entrée dans le programme. Il s'agit d'un phénomène bien documenté dans la littérature et connu sous le nom de l'*Ashenfelter dip* (Ashenfelter, 1978). Cela suggère que le CEJ-JR cible des jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, confrontés à un double obstacle : une insertion professionnelle structurellement difficile, aggravée par un choc conjoncturel négatif au niveau individuel, par exemple la perte d'un emploi. Ce type de choc négatif est toutefois également observé pour les bénéficiaires du CEJ.
- L'analyse en *staggered design* de l'impact du CEJ-JR sur les trajectoires d'emploi salarié montre que le programme permet d'atténuer partiellement le choc initial subi par les jeunes. Au bout du neuvième mois, les jeunes traités travaillent en emploi salarié, en moyenne, 7 points de pourcentage de plus que le groupe contrôle composé de jeunes qui vont entrer plus tard en CEJ-JR. Cet effet moyen du traitement (ATT) est estimé à 0,07 avec une *p-value* de 0,09, ce qui indique qu'il n'est pas statistiquement significatif au seuil de 5 %, mais devient significatif au seuil de 10 %.



# SOMMAIRE

<b>Remerciements</b>	<b>3</b>
<b>Synthèse des résultats</b>	<b>5</b>
<b>Introduction</b>	<b>13</b>
<b>1 Contexte - l'appel à projet CEJ - Jeunes en rupture</b>	<b>17</b>
1.1 Le constat du non-recours à la Garantie Jeunes et au Contrat d'Engagement Jeune . . . . .	17
1.2 La démarche de « l'aller vers » . . . . .	18
1.3 L'appel à projet et ses lauréats . . . . .	20
1.3.1 L'appel à projet « CEJ – Jeunes en rupture » . . . . .	20
1.3.2 Les lauréats de l'appel à projet . . . . .	21
1.3.3 Les subventions versées . . . . .	22
1.3.4 Les projets des lauréats . . . . .	24
<b>2 Le public de bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune - Jeunes en rupture</b>	<b>27</b>
2.1 Critères d'éligibilité . . . . .	28
2.2 Les jeunes mobilisés par les lauréats . . . . .	29
2.2.1 La base Collecteur . . . . .	29
2.2.2 Caractéristiques générales des jeunes mobilisés . . . . .	31
2.2.3 Hétérogénéité des profils mobilisés . . . . .	35
2.2.4 Les freins des jeunes mobilisés . . . . .	39
2.3 Les jeunes ayant contractualisé un « CEJ – Jeunes en rupture » . . . . .	41
2.3.1 Comparaison des bénéficiaires du « CEJ – Jeunes en rupture » à ceux du CEJ . . . . .	41
2.3.2 Caractéristiques du public en fonction du temps passé en Mission Locale avant le début du contrat . . . . .	46

<b>3</b>	<b>Le contenu du programme</b>	<b>49</b>
3.1	Repérer et mobiliser, en vue de la signature du Contrat d'engagement jeune . . . . .	49
3.1.1	Les trois principales étapes du programme . . . . .	49
3.1.2	Les démarches de repérage mises en place . . . . .	50
3.1.3	La phase de mobilisation : un accompagnement « sur mesure »	52
3.1.4	De la mobilisation à la contractualisation du CEJ - JR . . . . .	52
3.2	L'accompagnement proposé en Mission locale . . . . .	53
3.2.1	Comparaison de l'accompagnement proposé en CEJ et CEJ-JR	53
3.2.2	Motif de la fin de l'accompagnement . . . . .	57
<b>4</b>	<b>L'impact du programme</b>	<b>59</b>
4.1	L'impact du programme sur le repérage des jeunes en rupture . . . . .	59
4.1.1	Les Missions locales proposant un « CEJ – Jeunes en rupture »	60
4.1.2	Stratégie d'identification . . . . .	62
4.1.3	Résultats . . . . .	65
4.1.4	Discussion . . . . .	69
4.2	L'impact du programme sur les trajectoires d'emploi salarié des jeunes bénéficiaires . . . . .	73
4.2.1	Les trajectoires d'emploi salarié des jeunes bénéficiaires du « CEJ – Jeunes en rupture » . . . . .	73
4.2.2	La stratégie empirique : <i>staggered difference-in-differences</i> . . . . .	76
4.2.3	L'échantillon d'analyse . . . . .	80
4.2.4	Résultats . . . . .	81
	<b>Annexes</b>	<b>87</b>
	Annexe A : données exploitées . . . . .	87
	Annexe B : résultats de l'enquête réalisée auprès de l'Union Nationale des Missions Locales (UNML) . . . . .	91
	Annexe D : éléments supplémentaires sur l'impact du dispositif . . . . .	95
	<b>Références</b>	<b>101</b>
	<b>Liste des tableaux</b>	<b>103</b>
	<b>Liste des figures</b>	<b>105</b>

# INTRODUCTION

Le programme « CEJ – Jeunes en rupture » est né du constat que les principaux dispositifs à destination des jeunes éloignés de l'emploi bénéficiaient à des jeunes déjà suivis par les services publics de l'emploi. Ainsi, plus de 80 % des jeunes orientés vers la Garantie jeunes étaient déjà connus des Missions locales (Gautié, 2018). De la même façon, lors de la mise en place du Contrat d'engagement jeune, 75 % des jeunes étaient déjà inscrits en Mission locale (Conseil d'orientation des politiques de jeunesse, 2022). Le développement des démarches de « l'aller vers » semblait constituer une réponse adaptée au non-recours à ces dispositifs.

Les programmes d'« aller vers » peuvent s'apparenter aux *outreach programs* mis en place aux États-Unis. Les évaluations à ce sujet concernent principalement le domaine de la santé (Connolly et Joly, 2012). On sait en revanche peu de choses quant à l'efficacité de ces démarches dans le domaine des politiques publiques de l'emploi. En France, Hervelin (2021) a montré que donner de l'information aux jeunes sur l'existence de la Mission locale n'a pas d'impact sur leur inscription dans ce type d'organisation. Le manque d'information ne semble donc pas expliquer le non-recours dans ce domaine. D'autres raisons mentionnées dans Gautié (2018) pourraient être mobilisées, notamment la non-demande (phénomène d'auto-sélection) ou la « non-proposition » de la part des services publics de l'emploi.

Le programme « CEJ – Jeunes en rupture » s'inscrit dans la continuité du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) lancé en 2018, dont le volet « 100% inclusion » visait à repérer et remobiliser des « personnes éloignées de l'emploi,

demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés ou les jeunes sortis sans qualification du système scolaire ». Le « CEJ – Jeunes en rupture » a ensuite été mis en place dès 2022 à destination des jeunes invisibles en particulier. La « loi pour le plein emploi » fin 2023 a désormais institué l'O2R (Offre de Repérage et de Remobilisation), qui vise à pérenniser les démarches lancées dans le cadre du PIC 100% Inclusion ou du « CEJ – Jeunes en rupture ». Cette offre est proposée aux personnes sans emploi, qui ne sont pas accompagnées par le Réseau Pour l'Emploi. Si l'offre n'est plus ciblée uniquement vers les jeunes, l'idée reste de repérer et remobiliser les personnes les plus vulnérables.

## **Contexte de l'étude**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022, le Contrat d'engagement jeune (CEJ) succède à la Garantie jeunes. Parmi les principales innovations, ce dispositif est désormais proposé par Pôle Emploi, nouvellement France Travail, en plus des Missions locales. Le CEJ impose un nombre minimum d'heures d'activités, et l'assiduité des participants fait l'objet d'un suivi renforcé. En revanche, les ateliers collectifs, qui faisaient partie intégrante de la Garantie jeunes, ne sont plus proposés. Par ailleurs, les critères d'éligibilité ont été élargis : le CEJ ne cible plus exclusivement les jeunes sans emploi, études ou formation (NEETs), mais inclut également les jeunes travailleurs en situation de précarité.

Pour lutter contre le non-recours au CEJ, deux appels à projet successifs sont lancés pour mobiliser des structures qui seraient capables « d'aller vers » des jeunes qui ne sont pas identifiés par les Missions locales ou qui ne sont pas en contact régulier avec elles. Les deux vagues de ces appels à projet sont lancées successivement à l'été 2022 et 2023. Les projets financés dans le cadre de la 2e vague se sont terminés à la fin de l'année 2025.

## Objectifs de l'étude

L'objectif de ce rapport est premièrement de vérifier dans quelle mesure les lauréats du programme « CEJ – Jeunes en rupture » (CEJ-JR) ciblent effectivement des jeunes en rupture. Nous réalisons une analyse approfondie du public accompagné dans le cadre de ce programme, à deux étapes clés : la phase de mobilisation réalisée par les lauréats, visant à lever les freins à l'emploi, et la contractualisation du « CEJ – Jeunes en rupture » lors de l'entrée en Mission locale.

Nous présentons également des éléments descriptifs concernant le contenu de l'accompagnement proposé dans le cadre du programme « CEJ – Jeunes en rupture », notamment afin de mieux déterminer les différences éventuelles avec le programme CEJ standard.

Enfin, ce rapport propose une analyse de l'impact du programme en étudiant deux aspects en particulier : d'abord, dans quelle mesure la mise en œuvre du « CEJ – Jeunes en rupture » a effectivement permis aux Missions locales de mieux atteindre et accompagner un public de jeunes en situation de rupture ? Et en second lieu, dans quelle mesure les trajectoires de retour en emploi salarié des bénéficiaires qui ont contractualisé un CEJ-JR ont été améliorées par le programme ?

## Plan du rapport

### Chapitre 1 : Contexte - l'appel à projet CEJ - Jeunes en rupture

Dans ce chapitre, nous présentons des éléments relatifs au non-recours à la Garantie Jeune et au Contrat d'Engagement Jeune. Face à ce constat, le programme « CEJ – Jeunes en rupture » a été mis en place : nous expliquons en quoi consiste la démarche de « l'aller vers » de façon générale, puis détaillons l'appel à projet « CEJ – Jeunes en rupture » et ses lauréats.

## **Chapitre 2 : Le public de bénéficiaires du Contrat d'Engagement Jeune - Jeunes en rupture**

Ce chapitre décrit, dans un premier temps, les jeunes repérés par les lauréats pendant la phase de mobilisation. Nous étudions ensuite, le public de bénéficiaires du « CEJ – Jeunes en rupture ». Cette analyse nous permet notamment de souligner les différences observées entre les jeunes inscrits au début du parcours et ceux qui contractualisent finalement un « CEJ – Jeunes en rupture ».

## **Chapitre 3 : Le contenu du programme Contrat d'Engagement Jeune - Jeunes en rupture**

Dans ce chapitre, nous détaillons les actions réalisées par les lauréats et les Missions locales dans le cadre de l'accompagnement du public bénéficiaire. Il s'agit premièrement de présenter la phase de remobilisation portée par les lauréats puis de décrire l'accompagnement proposé par les Missions locales aux jeunes qui contractualisent un CEJ-JR.

## **Chapitre 4 : L'impact du « CEJ – Jeunes en rupture »**

Le dernier chapitre est consacré à l'analyse de l'impact du « CEJ – Jeunes en rupture », d'une part sur la capacité des Missions locales à accueillir un public de jeunes plus en difficulté, et d'autre part sur l'évolution des trajectoires professionnelles des jeunes ayant bénéficié du dispositif.

# CHAPITRE 1

## CONTEXTE - L'APPEL À PROJET CEJ - JEUNES EN RUPTURE

Le Contrat d'Engagement Jeune s'inscrit à la suite de la Garantie Jeunes,<sup>1</sup> dispositif marqué par un constat de non-recours. Ce chapitre revient sur ce contexte et sur les logiques d'« aller-vers » mises en œuvre pour y remédier dans le cadre du dispositif « CEJ – Jeunes en rupture ». Il présente également l'appel à projets ayant permis de sélectionner les structures chargées de conduire ces démarches.

### 1.1 Le constat du non-recours à la Garantie Jeunes et au Contrat d'Engagement Jeune

Dans son rapport sur la « Garantie Jeunes de demain », le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse mentionne différents facteurs possibles pour expliquer le non-recours à la Garantie Jeunes (Conseil d'orientation des politiques de jeunesse, 2020)<sup>2</sup>. Le manque d'information peut expliquer le non-recours, mais il est

---

1. Pour plus d'éléments à ce sujet, voir le rapport de l'IPP sur l'impact du Contrat d'engagement jeune sur les trajectoires des bénéficiaires (Institut des Politiques Publiques, 2026).

2. Ces pistes sont tirées de l'analyse de Vial (2021) concernant le non-recours des jeunes à l'aide publique.

également possible qu'un allocataire potentiel ne réalise pas de demande tout en connaissant l'offre disponible. On peut aussi envisager que la demande n'aboutisse pas, ou que le programme ne soit pas proposé par les professionnels accompagnant le jeune. Concrètement, il était souligné que certains jeunes ne connaissaient pas la Mission locale ou ne se voyaient pas proposer la Garantie Jeunes car elle n'était pas « adaptée à leurs profils ». Certaines personnes pouvaient également être en rejet des institutions et donc ne pas souhaiter participer à un tel programme, ou bien ne pas pouvoir y participer au vu d'une situation personnelle compliquée. Enfin, le programme pouvait être considéré comme trop contraignant par certains jeunes, qui refusaient donc d'en bénéficier. Ces différentes situations ont conduit le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse à déplorer le fait que « le « droit » à la Garantie jeunes n'est aujourd'hui pas effectif ».

Parallèlement, Gautié (2018) soulignait dans son rapport final sur la Garantie Jeunes que les jeunes orientés vers le programme l'avaient été dans près de 95 % des cas par la Mission locale : « au total, plus de 80 % des jeunes orientés vers la Garantie Jeunes étaient déjà connus des Missions locales »<sup>3</sup>. Face à ce constat, le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse recommandait de « développer des actions d'information ciblées pour lutter contre le non-recours ». Ces améliorations dans le repérage de jeunes reposent sur une démarche de « l'aller vers ».

## **1.2 La démarche de « l'aller vers »**

La démarche de « l'aller vers » peut être définie comme le fait « de sortir d'une logique de guichet pour aller au-devant des personnes » par les travailleurs sociaux (Parisse et Porte, 2022). Elle peut être réalisée physiquement, hors les murs, ou désormais de façon numérique, par SMS ou via les réseaux sociaux par exemple.

---

3. De la même façon, lors des premiers mois du CEJ, 75 % des jeunes bénéficiaires étaient connus du service public de l'emploi (Conseil d'orientation des politiques de jeunesse, 2022).

Au-delà de la prise de contact, la démarche peut consister à être une oreille attentive auprès des individus, à les orienter auprès de structures, à leur apporter une aide matérielle ou encore à organiser certaines activités auprès d'eux.

Les démarches de « l'aller vers » ne sont pas nouvelles au sein du travail social. Baillergeau et Grymonprez (2020) montrent qu'elles trouvent leurs racines dès le XIX<sup>e</sup> siècle, en France comme aux États-Unis, où des démarches consistant à se rendre auprès des populations défavorisées sur leur lieu de vie. Des intervenants sociaux se sont même directement installés dans les lieux de vie des personnes concernées, dans des *settlement houses*. Aux États-Unis, dans les années 1950, des expérimentations consistant à se déplacer auprès des populations ciblées se sont développées pour freiner la montée de la délinquance juvénile. Au Québec et en Belgique de telles actions se sont également mises en place dans le domaine de la santé, dans le cadre de prévention d'addictions. Enfin, depuis les années 1970 la notion de « pédagogie sociale » pose les jalons des démarches de « l'aller vers » en France, consistant à se déplacer auprès d'enfants et d'adolescents sur leurs lieux de vie. Récemment, Parisse et Porte (2022) soulignent que « l'actualisation de la démarche d'aller-vers bénéficie également de la reconnaissance institutionnelle de l'enjeu consistant à lutter contre le phénomène de non-recours aux droits ». Ils citent notamment le sociologue Cyprien Avenel qui résume : « les services sociaux ne peuvent en effet demeurer dans une attitude qui consiste à attendre les personnes à leur bureau ».

Le sujet de la jeunesse « invisible » a notamment été mis en lumière lors du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), en particulier avec le dispositif du « PIC 100 % Inclusion », un dispositif national visant à expérimenter des parcours innovants pour l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, notamment les jeunes « invisibles ». De façon générale, plusieurs Missions locales réalisent des actions « hors les murs » (Union nationale des missions locales, 2022) pour aller à la rencontre d'un public plus fragile que celui habituellement accom-

pagné<sup>4</sup>. Nous présentons ci-dessous la démarche particulière du programme « CEJ – Jeunes en rupture ».

## **1.3 L'appel à projet et ses lauréats**

### **1.3.1 L'appel à projet « CEJ – Jeunes en rupture »**

Suite à la mise en place du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), le dispositif « CEJ – Jeunes en rupture » a été créé pour permettre à des publics plus fragiles de bénéficier d'un accompagnement renforcé. Ce programme a été mis en place par des structures sélectionnées sur la base de deux appels à projet.

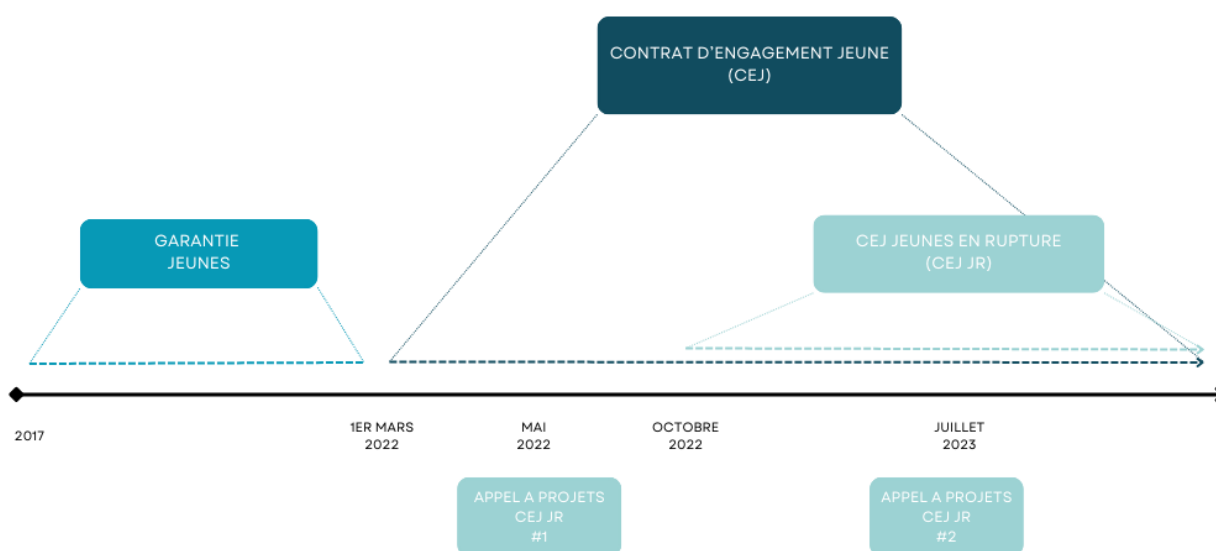
Les appels à projet « CEJ – Jeunes en rupture » visaient des structures privées ou publiques en capacité de repérer des jeunes très éloignés de l'emploi et de proposer un accompagnement spécifique en lien avec une Mission locale. Comme le montre la figure 1.1 le premier appel à projet « CEJ – Jeunes en rupture » a été lancé quelques mois après le lancement du CEJ. Les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) – les services déconcentrés de l'État en Région – ont clôturé le premier appel à projet en juillet 2022, le second durant l'été 2023. Les budgets respectifs de ces appels à projet étaient à la hauteur de 73 et 28 millions d'euros, pour 185 projets retenus lors de la première vague, 80 nouveaux projets et 93 abandonnés lors de la seconde vague.

Le rapport du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (2023) souligne la difficulté des candidats à répondre à cet appel à projet, ou en tout cas à proposer une réponse satisfaisante, du fait de la temporalité restreinte et de la période estivale. Ces difficultés se sont particulièrement faites sentir lors de l'élaboration de partenariats pour construire un consortium d'acteurs.

---

4. A titre d'exemples, la Mission locale de Thouars a organisé un tournoi de futsal, et la Mission locale du Nord Meusien a développé un partenariat avec différents partenaires pour repérer des jeunes invisibles (Union nationale des missions locales, 2022).

**FIGURE 1.1 – Chronologie des appels à projets lors de la mise en place des programmes CEJ et CEJ-JR**



### 1.3.2 Les lauréats de l'appel à projet

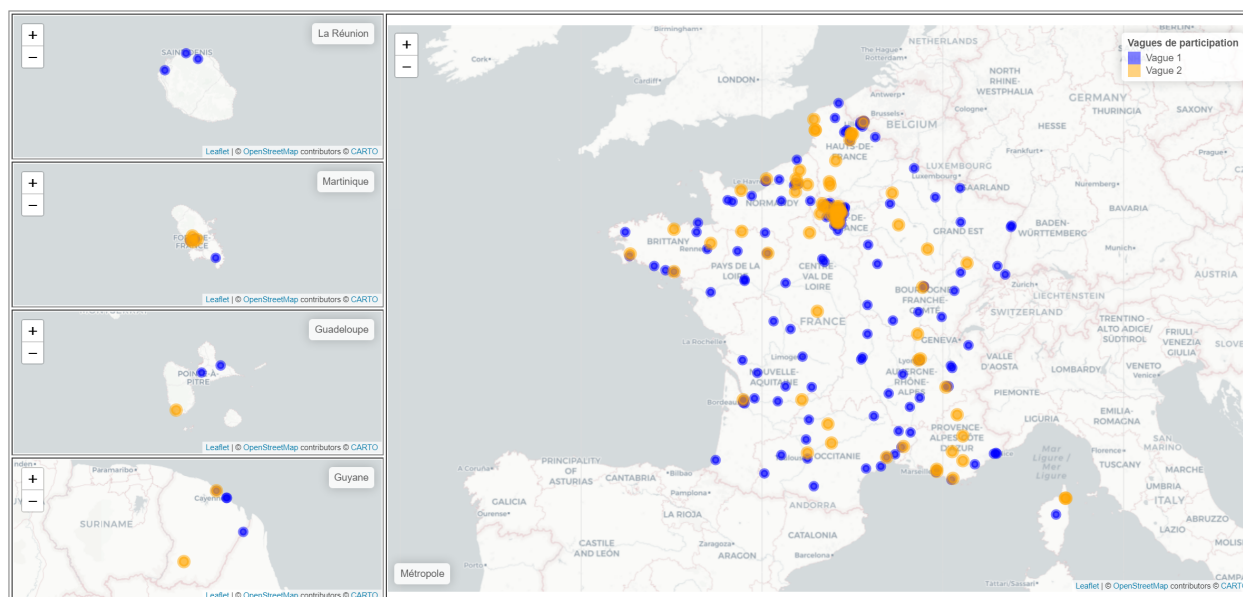
Les lauréats des appels à projet sont des associations dans 70 % des cas,<sup>5</sup> majoritairement locales, mais également départementales et nationales. Parmi les associations qui ont un financement « CEJ – Jeunes en rupture », on peut citer Aurore (en Occitanie et en Île-de-France), la Croix-Rouge (à Mayotte et en Occitanie), ou VitamineT dans les Hauts-de-France, entre autres. De façon plus marginale, certains porteurs de projet sont des organismes de formation (École de la transition

5. Nous avons répertorié à la main les statuts des différents lauréats de la vague 1. Ce chiffre est donc soumis à une certaine erreur de mesure.

écologique Paris en Île-de-France, par exemple) ou des entités publiques comme le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Clermont-Ferrand ou Grenoble Alpes Métropole.

Les lauréats des deux premières vagues du programme sont présents sur l'ensemble du territoire, comme représenté sur la figure 1.2, bien que leur activité soit souvent plus concentrée dans les zones urbaines et à proximité des grandes villes.

**FIGURE 1.2 – Répartition géographique des lauréats pour les deux vagues**



NOTES : Cette figure présente la répartition géographique des structures lauréates des appels à projet « CEJ – Jeunes en rupture », selon la vague de l'appel à projet. Les points violets correspondent aux lauréats de la vague 1 et les points oranges aux lauréats de la vague 2. Les trois lauréats localisés à Mayotte ne sont pas représentés sur cette carte.

SOURCES : Adresses des structures collectées par l'IPP.

### 1.3.3 Les subventions versées

Comme mentionné précédemment, le gouvernement a alloué 73 millions d'euros pour la première vague et 28 millions d'euros pour la deuxième vague de cet appel à projets. Ces financements ont permis de soutenir les projets sélectionnés dans le cadre du dispositif CEJ-JR, avec un financement moyen par lauréat de 395 452 € pour la première vague (table 1.1) et de 351 025 € pour la seconde

(table 1.2). Les crédits alloués sont ventilés sur quatre volets (non-présentés dans les tableaux) : l'accompagnement, la santé, la mobilité et le logement.

Lors de la réponse à l'appel à projet, les candidats ont estimé pour la plupart le nombre de jeunes qui pourraient être accompagnés dans le cadre du financement alloué, ce qui nous permet de calculer le financement moyen alloué par jeune visé. En moyenne, les lauréats perçoivent 3 544 € par jeune accompagné pour la première vague et à 3 878 € pour la deuxième. Comme indiqué ci-dessous, le nombre de jeunes finalement accompagnés étant plus faible qu'initialement prévu, il s'agit d'une borne basse du coût de l'accompagnement d'un jeune. Le coût d'accompagnement des jeunes en CEJ-JR apparaît dans tous les cas sensiblement plus élevé que celui d'un accompagnement plus « généraliste ». Selon l'IGAS (2016), le coût moyen des dispositifs d'accompagnement standard est de 349 €, et de 556 € pour un accompagnement au sein d'un dispositif national. À titre de comparaison, le coût de la Garantie jeunes, pris en charge par les services publics de l'emploi, variait entre 1 280 et 1 600 € par jeune accompagné.

**TABLEAU 1.1 – Crédits versés aux lauréats, vague 1**

	Moyenne	Min	Max	Lauréats
Nombre total de crédits	395 452	36 600	1 659 939	185
Jeunes prévus (par lauréat)	137	11	760	180
Crédits par jeune cible	3 544	281	17 229	180

NOTES : La variable « Nombre total de crédits » (en €) est la somme de trois financements : crédits pour l'accompagnement, la mobilité et le logement. Cinq lauréat n'avaient pas renseigné le nombre de jeunes prévus.

LECTURE : En moyenne, les lauréats ont reçu un financement de 395 452 € (pour la vague 1 de l'appel à projet).

SOURCES : DGEFP, calculs IPP.

**TABLEAU 1.2 – Crédits versés aux lauréats, vague 2**

	Moyenne	Min	Max	Lauréats
Nombre total de crédits	351 026	0	1 200 483	80
Jeunes prévus (par lauréat)	115	12	1 000	78
Crédits par jeune cible	3 878	0	18 179	78

NOTES : La variable « Nombre total de crédits » (en €) est la somme de trois financements : crédits pour l'accompagnement, la mobilité et le logement. Deux lauréat n'avaient pas renseigné le nombre de jeunes prévus.

LECTURE : En moyenne, les lauréats ont reçu un financement de 351 026 € (pour la vague 2 de l'appel à projet).

SOURCES : DGEFP, calculs IPP.

### **1.3.4 Les projets des lauréats**

Dans la perspective de l'obtention des financements pour le programme, les lauréats ont également proposé un nombre cible de « CEJ – Jeunes en rupture » qui seraient signés. Comme indiqué au tableau 1.3 pour la première vague, chaque lauréat avait anticipé en moyenne le repérage de 137 jeunes, et la signature de 93 « CEJ – Jeunes en rupture ». En réalité, pour cette première vague, chaque lauréat a repéré en moyenne 70 jeunes et amené à la contractualisation de 24 « CEJ – Jeunes en rupture ».

On peut calculer le « taux de succès » moyen pour chaque lauréat, c'est-à-dire la proportion de jeunes ayant signé un CEJ parmi l'ensemble des jeunes accompagnés par les lauréats. On observe que les lauréats prévoyaient que 70 % des jeunes repérés signeraient un CEJ, cependant en pratique ce taux de succès réalisé s'établit à 40 %. Nous ne disposons pas de l'ensemble de ces informations pour tous les lauréats, ce qui entraîne des tailles d'échantillons différentes. Le tableau 1.4 montre que les résultats restent comparables lorsque l'analyse est limitée aux lauréats pour lesquels nous disposons de toutes les données nécessaires. Par ailleurs nous obtenons ce même taux lorsque nous exploitons les données individuelles dans la partie 2.2.

Le rapport de la Fédération des Acteurs de la Solidarité (2025) mentionne parmi les facteurs expliquant potentiellement cet écart « des difficultés de repérage liées

au critère des 5 mois, la durée souvent longue de construction des partenariats, la mobilisation plus longue que prévue de jeunes cumulant d'importantes difficultés dans la phase de repérage, comme de remobilisation ».

**TABLEAU 1.3 – Taux de réussite dans le repérage et la contractualisation des jeunes par les lauréats**

Statistiques	Lauréats	Jeunes	Moyenne	Dev. St.	Min	Max
Jeunes repérés	182	12 722	69,9	47,7	3	246
Cible jeunes repérés	180	24 621	136,8	109,0	11	760
Jeunes repérés et CEJ signé	169	3 979	23,5	22,4	1	147
Cible jeunes repérés et CEJ signé	104	9 699	93,3	70,1	0	400
Taux de succès effectif			0,4	0,2	0,01	1,0
Taux de succès prévu			0,7	0,2	0,0	1,0

NOTES : Ce tableau met en évidence les écarts entre les objectifs proposés par les lauréats et le nombre réel de repérages. Ces repérages sont présentés pour tous les jeunes ainsi que pour les jeunes qui ont signé un CEJ. Finalement, le tableau met en évidence les taux de succès effectif et prévu. On note que ce taux est une moyenne des taux de succès individuels de chaque lauréat. En agrégeant les jeunes repérés et les CEJ signés on obtient un taux de succès effectif de 34 % (avec le rapport "jeunes repérés et CEJ signé" sur "jeunes repérés") et un taux de succès effectif de 68 % (avec le rapport "cible jeunes repérés et CEJ signé" sur "cible jeunes repérés").

SOURCES : DGEFP, calculs IPP.

**TABLEAU 1.4 – Taux de réussite dans le repérage et la contractualisation des jeunes par les lauréats, échantillon des lauréats sans valeurs manquantes**

Statistiques	Lauréats	Jeunes	Moyenne	Dév. St.	Min	Max
Jeunes repérés	94	7401	78.7	52.4	10	246
Cible jeunes repérés	94	12731	135.4	86.0	20	400
Jeunes repérés et CEJ signé	94	2280	24.3	25.2	1	147
Cible jeunes repérés et CEJ signé	94	8715	92.7	67.2	0	400
Taux de succès effectif			0.3	0.2	0.01	1.0
Taux de succès prévu			0.7	0.2	0.0	1.0

NOTES : Ce tableau correspond au tableau 1.3 en restreignant l'échantillon aux lauréats pour lesquels nous disposons de l'ensemble des informations nécessaires.

SOURCES : DGEFP, calculs IPP.



## CHAPITRE 2

# LE PUBLIC DE BÉNÉFICIAIRES DU CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE - JEUNES EN RUPTURE

Nous présentons dans ce chapitre les critères d'éligibilité au programme « CEJ – Jeunes en rupture », puis les caractéristiques des jeunes ayant effectivement bénéficié du programme. Le dispositif « CEJ – Jeunes en rupture » est constitué de plusieurs phases : le lauréat repère un jeune puis travaille avec lui ses freins à l'emploi (phase de **mobilisation**). Cette étape doit permettre au jeune de pouvoir ensuite **contractualiser un « CEJ – Jeunes en rupture »** au sein de la Mission locale. Il est également possible que le jeune choisisse de ne pas signer de CEJ-JR. Dans ce chapitre, nous présentons les caractéristiques des jeunes accompagnés durant la phase de mobilisation, et détaillons ensuite le profil des jeunes qui contractualisent un « CEJ – Jeunes en rupture ». Des éléments supplémentaires concernant les données exploitées sont présentés en annexe A.

## 2.1 Critères d'éligibilité

Le « CEJ – Jeunes en rupture » s'adresse à des jeunes très éloignés du marché du travail et des services publics de l'emploi, et qui cumulent plusieurs difficultés.

**Un ou ou plusieurs freins périphériques à l'emploi** Le public ciblé cumule un certain nombre de freins périphériques à l'emploi. La circulaire interministérielle du 22 avril 2022<sup>1</sup> mentionne « un faisceau d'indices » pour identifier ces jeunes. Parmi eux, l'« absence de logement stable » et / ou « des problématiques de santé physique et mentale » sont mentionnées. Des publics ayant un faible niveau de qualification, et donc éventuellement décrocheurs, sont également visés, ainsi que des publics spécifiques.<sup>2</sup>

**Un lien distendu ou inexistant au service public de l'emploi** Le public ciblé est très largement éloigné du service public de l'emploi. Les jeunes potentiellement éligibles au programme ne sont pas inscrits dans une Mission locale ou à France Travail. Si un jeune identifié est déjà inscrit auprès des services publics de l'emploi, son dernier contact « substantiel » avec son conseiller doit remonter à plus de cinq mois.

Ce critère a suscité de nombreuses interrogations, vu le flou entourant la définition d'un contact « substantiel ». Il pouvait s'agir d'un simple contact avec un conseiller ou au contraire d'un échange où le jeune abordait son parcours d'insertion. Le rapport de la Fédération des Acteurs de la Solidarité (2025) indique qu'il en a résulté une interprétation très variable selon les porteurs de projet. Des dérogations ont parfois été accordées par les DREETS à la demande de certaines Missions locales. Une enquête réalisée par l'IPP en lien avec l'Union Nationale des Missions

---

1. Circulaire interministérielle N° DGEFP/MAJE/DIPLP/DIHAL/2022/117 du 22 avril 2022

2. Il s'agit des sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), le public suivi ou anciennement suivi par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les sortants de prison, Mineurs non accompagnés (MNA) ou bénéficiaires d'une protection internationale (BPI).

Locales (UNML) confirme par ailleurs que cette règle n'a pas toujours été respectée, lorsque la situation du jeune concerné était trop urgente.<sup>3</sup>

Une clarification a été réalisée en juillet 2023 : désormais, le type de contact considéré est « un appel ou un entretien qui a permis d'avoir un échange avec le jeune [à l'issue duquel il a exprimé son intention de poursuivre un parcours d'insertion] (et non pas un SMS du conseiller resté sans réponse du jeune, par exemple) ».

Au final deux types de jeunes sont accompagnés (Fédération des Acteurs de la Solidarité, 2025) : des jeunes sans lien avec le service public de l'emploi, pour lesquels une solution peut rapidement être trouvée en les faisant sortir de leur isolement. D'autres jeunes sont quant à eux bien connus des différents acteurs, très en rupture, pour lesquels une solution est plus difficile à trouver.

## **2.2 Les jeunes mobilisés par les lauréats**

Nous présentons ci-dessous les caractéristiques des jeunes repérés et mobilisés par les lauréats du programme. Il s'agit d'une étape préalable à l'entrée en CEJ-JR en Mission locale, où le lauréat repère un jeune puis travaille avec lui sur les freins à son insertion professionnelle.

### **2.2.1 La base Collecteur**

Pour réaliser cette analyse, nous avons utilisé les données issues de la plateforme « Collecteur » de la DGEFP.<sup>4</sup> Elles proviennent des remontées effectuées par les lauréats des appels à projets régionaux « CEJ – Jeunes en rupture ». Cette base renseigne à la fois les caractéristiques socio-démographiques des jeunes bénéficiaires

---

3. En annexe B, nous présentons l'enquête menée conjointement par l'IPP et l'UNML, qui confirme notamment qu'une part significative des Missions locales accueillant un jeune en CEJ-JR ont dérogé à cette règle des 5 mois au moins une fois. Le taux de non-réponse étant relativement élevé, les résultats de l'enquête doivent cependant être interprétés à titre qualitatif que quantitatif.

4. Cette base de données est également présentée en annexe A.

du dispositif et détaille le déroulement de leur accompagnement.

**Population étudiée :** Les jeunes suivis dans cette base de données ont été repérés puis mis en contact, à un moment donné, avec un ou plusieurs lauréats participant au dispositif. Cette base recense notamment :

- des jeunes dits « invisibles », initialement inconnus des services publics de l'emploi, qui finissent par s'inscrire en Mission locale (et potentiellement dans un programme tel que le « CEJ – Jeunes en rupture ») ;
- des jeunes « invisibles » repérés et mobilisés, mais qui ne s'inscrivent finalement pas en Mission locale ;
- des jeunes « archi-connus », déjà inscrits en Mission locale mais en rupture avec celle-ci, que les lauréats ont réussi à (re)mobiliser. Les caractéristiques de ces jeunes sont disponibles, qu'ils signent ou non un contrat « CEJ – Jeunes en rupture ».

En résumé, la base Collecteur regroupe des informations sur les jeunes repérés et mobilisés par les lauréats, qu'ils soient ou non inscrits en Mission locale par la suite. Elle permet de suivre leur parcours jusqu'à leur engagement dans un accompagnement (pouvant inclure le « CEJ – Jeunes en rupture ») ou jusqu'à un éventuel abandon.

**Appariement avec les données ForCE :** un appariement entre la base Collecteur et les données ForCE a été réalisé : il permet d'observer le parcours en Mission locale des jeunes repérés par les lauréats qui se sont inscrits en Mission locale, avant ou après la mobilisation par le lauréat. Il est également possible de suivre leur trajectoire en emploi salarié. En revanche, il n'est pas possible de retrouver dans l'appariement les jeunes repérés mais n'ayant pas intégré un parcours, car ils ne disposent pas d'identifiant dans la base ForCE.

## **2.2.2 Caractéristiques générales des jeunes mobilisés**

Au total, 24 988 jeunes ont été repérés puis mobilisés par les lauréats jusqu'en décembre 2024.<sup>5</sup> La prise de contact entre le jeune et le lauréat peut être antérieure au lancement du programme « CEJ – Jeunes en rupture », en octobre 2022 ; de premiers contacts sont observés dès janvier 2021. Néanmoins la grande majorité des jeunes ont été repérés à partir de janvier 2023, date à partir de laquelle on considère que le programme commence réellement à monter en charge. Ainsi, 24 153 jeunes ont été repérés entre janvier 2023 et décembre 2024 : 10 928 jeunes ont été repérés en 2023 et 13 225 en 2024 (figure 2.1).

En moyenne, 65 % des jeunes mobilisés sont des hommes (tableau 2.1). La surreprésentation d'hommes peut être liée à plusieurs facteurs : une part moins élevée de jeunes femmes sans formation ni emploi jusqu'à leurs 24 ans,<sup>6</sup> une plus forte présence de jeunes hommes dans l'espace public (et donc plus facilement repérables par les lauréats), des méthodes de repérage orientées vers un public masculin.<sup>7</sup>

Lors du premier contact avec le jeune, 48 % des jeunes sont identifiés comme étant des décrocheurs scolaires. Nous ne disposons pas de cette information dans 12 % des cas. L'exploitation de la base de données Collecteur permet également de noter que 61 % des jeunes repérés ont des besoins en matière d'accès aux droits et 50 % ont des freins en matière de mobilité. Les freins liés au logement et à la santé sont également très souvent mentionnés. Enfin, 34 % des jeunes mobilisés vivent dans une zone prioritaire (quartier prioritaire de la ville ou zone de revitalisation rurale).

Comme mentionné auparavant, ces données concernent tous les jeunes mobili-

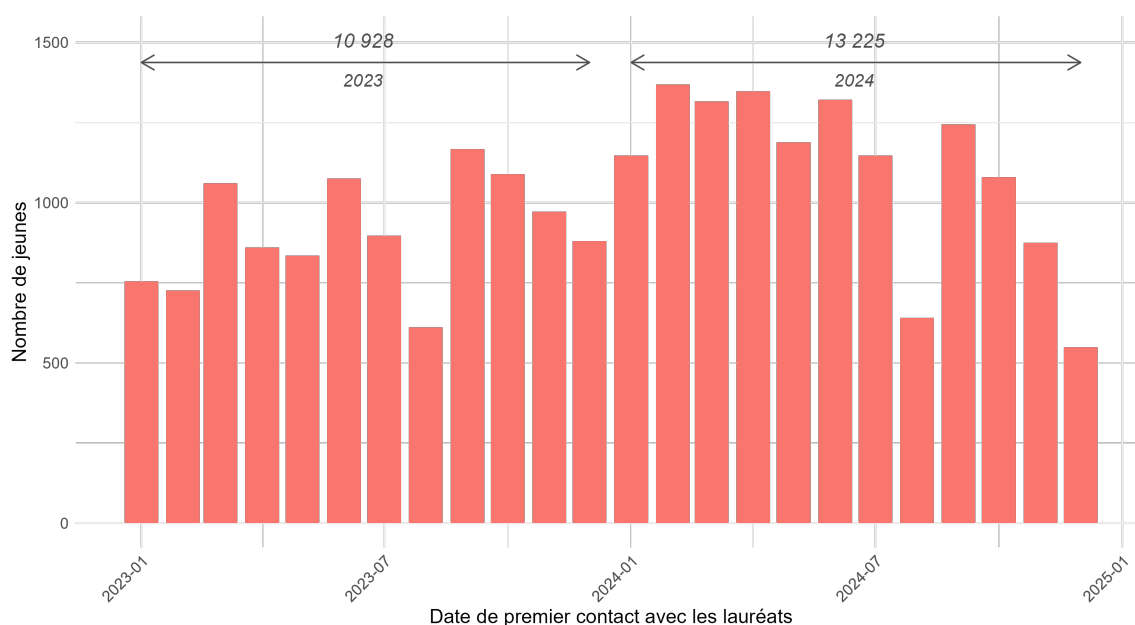
---

5. Nous avons considéré uniquement les jeunes qui avaient moins de 26 ans lors du premier contact.

6. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6686184>

7. A titre anecdotique, les méthodes d'« aller-vers » recensées semblaient plus souvent correspondre à des activités considérées comme masculines, par exemple des tournois de jeux vidéos.

FIGURE 2.1 – Date du premier contact entre le jeune et le lauréat



NOTES : Cette figure présente le nombre de jeunes repérés à partir de 2023, néanmoins certains jeunes bénéficiaires du programme « CEJ – Jeunes en rupture » ont pu être repérés avant la mise en place du programme. A titre indicatif, 835 jeunes ont été repérés avant cette période depuis janvier 2021.

SOURCES : Base Collecteur (DGEFP), calculs IPP.

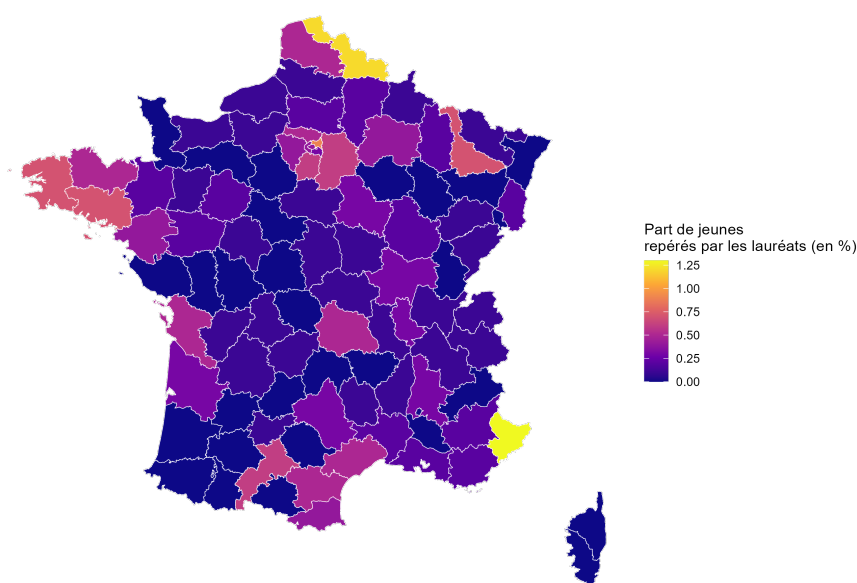
sés par les lauréats, indépendamment de leur inscription en Mission locale par la suite. Nous observons d'ailleurs que, au total, 47 % des jeunes mobilisés ne contractualisent pas de CEJ en Mission locale. Nous disposons du motif de non contractualisation pour une partie d'entre eux seulement<sup>8</sup> ; les motifs principaux sont l'orientation vers un autre dispositif d'accompagnement (25%) et l'abandon du fait du jeune (21%).

Les jeunes mobilisés par les lauréats sont présents sur l'ensemble du territoire national. Nous calculons le ratio entre le nombre de jeunes repérés et le nombre de jeunes âgés de moins de 26 ans dans chaque département, afin de vérifier dans quelle mesure la répartition des jeunes mobilisée est liée à la répartition démogra-

8. Le motif de non contractualisation n'est pas renseigné dans 23% des cas.

phique des jeunes sur le territoire (figure 2.2). Dans certains départements comme les Alpes-Maritimes et le Nord la part de jeunes repérés est plus élevée qu'ailleurs et se situe entre 1 % et 1,25 %. Ce résultat peut s'expliquer par deux facteurs distincts : d'une part, les jeunes de ces départements peuvent être plus souvent en situation de rupture ; d'autre part, les dispositifs de repérage y sont peut-être mieux structurés que dans les autres territoires. Cette part est également élevée dans le Finistère et le Morbihan en Bretagne, la Meurthe-et-Moselle dans le Grand Est, ainsi que la Haute-Garonne, l'Hérault et l'Aude en Occitanie. Enfin, l'Île-de-France, en particulier à l'ouest, présente elle aussi une part relativement élevée de jeunes repérés.

**FIGURE 2.2 – Répartition géographique des jeunes repérés par les lauréats par département en France métropolitaine, par rapport au nombre de jeunes de moins de 26 ans**



NOTES : Cette figure présente le pourcentage de jeunes repérés à partir de janvier 2021 jusqu'en décembre 2024 par rapport au nombre total de jeunes par département en France métropolitaine.  
SOURCES : Base Collecteur (DGEFP) et Estimations de population de l'Insee, calculs IPP.

**TABEAU 2.1 – Caractéristiques des jeunes mobilisés par les lauréats**

Caractéristiques des jeunes	Ensemble
Part de femmes	0,35
Part d'hommes	0,65
Âge lors du premier contact avec le lauréat	20,19
Travailleur(se) handicapé(e)	0,08
Décrocheur(se) scolaire	0,48
<i>Freins périphériques à l'emploi</i>	
Besoins en matière de logement	0,39
Besoins en matière de santé	0,34
Besoins en matière de mobilité	0,50
Besoins en matière d'accès aux droits	0,61
<i>Niveau de formation / compétences</i>	
Savoirs de base	0,11
Capacité à effectuer des activités simples	0,21
CAP, BEP	0,35
Bac ou plus	0,21
<i>Contractualisation du CEJ</i>	
CEJ contractualisé	0,34
Contractualisation du CEJ en cours	0,19
CEJ non contractualisé	0,47
<i>Motifs de non contractualisation du CEJ</i> (en % des CEJ non contractualisés) :	
Abandon du fait de la personne	0,21
Abandon du fait de la structure	0,04
Action de formation hors parcours	0,08
Rebond vers un autre dispositif d'accompagnement	0,25
Accès à l'emploi	0,13
Déménagement	0,06
Non spécifié	0,23
<i>Lieu de résidence</i>	
Vit dans une zone prioritaire	0,34
Nombre d'observations	24 988

LECTURE : 35 % des jeunes de l'échantillon sont des femmes. Parmi les jeunes qui ne contractualisent pas, c'est dans 21% des cas parce que le jeune a abandonné le programme.

NOTE : Les jeunes peuvent cumuler plusieurs freins périphériques à l'emploi. Les jeunes identifiés comme résidant dans une zone prioritaire habitent dans Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) ou dans une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

SOURCES : Base Collecteur (DGEFP), janvier 2021 - décembre 2024, Calculs IPP.

### 2.2.3 Hétérogénéité des profils mobilisés

Les profils des jeunes mobilisés par les lauréats varient fortement selon certaines caractéristiques. Les situations des jeunes dits « en rupture » sont particulièrement complexes, reposant souvent sur des facteurs inobservables. Néanmoins, nous mettons ici en évidence les hétérogénéités repérables au sein des variables disponibles dans notre base de données.

**Genre.** Nous présentons d'abord les caractéristiques des jeunes en fonction de leur genre (tableau 2.2). Les femmes sont premièrement sous-représentées dans cette population. Elles sont plus qualifiées (25% ont au moins le bac contre 18% des hommes, 44% sont des décrocheuses scolaires contre 50% des hommes), et elles présentent des besoins plus importants que les hommes en matière de logement et de santé. Elles vivent moins souvent dans une zone prioritaire. Leurs parcours sont relativement similaires à ceux des hommes : elles contractualisent un CEJ quasiment dans les mêmes proportions que les hommes.

**Statut de contractualisation.** Nous présentons ici les caractéristiques des jeunes en fonction de leur statut de contractualisation, tel que défini dans la base Collecteur (voir tableau 2.3). Un jeune mobilisé peut se trouver dans l'une des situations suivantes : (i) il a contractualisé un CEJ à la suite de sa mobilisation — il est alors considéré comme *contractualisé* ; (ii) il est engagé dans le processus de contractualisation — il est alors classé comme *en cours* ; (iii) il a abandonné la mobilisation ou a été orienté vers un autre dispositif — il est alors considéré comme *non contractualisé*. Enfin, certains statuts peuvent ne pas être renseignés, notamment lorsque le jeune n'a pas encore été orienté vers un CEJ. Pour cette raison, l'échantillon utilisé dans le tableau 2.3 n'est pas complet. Au total, 34% des jeunes mobilisés signent un CEJ-JR en Mission locale, tandis que 47% ne contractualisent pas.

L'analyse montre que les jeunes n'ayant pas contractualisé présentent en moyenne

moins de freins périphériques à l'emploi que ceux ayant contractualisé ou en cours de contractualisation. Sur les quatre catégories de freins étudiées, les jeunes non contractualisés sont systématiquement moins nombreux à être en difficulté. A l'inverse les jeunes qui contractualisent sont plus souvent en décrochage scolaire que ceux qui ne poursuivent pas en CEJ.<sup>9</sup> Ces derniers vivent plus souvent en zone prioritaire.

---

9. Leur niveau de diplôme est globalement similaire, bien qu'ils semblent paradoxalement être plus souvent être détenteurs du baccalauréat ou plus.

**TABLEAU 2.2 – Caractéristiques des jeunes selon le genre**

Caractéristiques des jeunes	Hommes	Femmes
Âge lors du premier contact avec le lauréat	20,20	20,15
Travailleur(se) handicapé(e)	0,08	0,08
Décrocheur(se) scolaire	0,50	0,44
<i>Freins périphériques à l'emploi</i>		
Besoins en matière de logement	0,37	0,42
Besoins en matière de santé	0,32	0,37
Besoins en matière de mobilité	0,50	0,52
Besoins en matière d'accès aux droits	0,61	0,60
<i>Niveau de formation / compétences</i>		
Savoirs de base	0,12	0,10
Capacité à effectuer des activités simples	0,22	0,20
CAP, BEP	0,36	0,34
Bac ou plus	0,18	0,25
<i>Statut de contractualisation du CEJ</i>		
CEJ contractualisé	0,33	0,35
Contractualisation du CEJ en cours	0,20	0,18
CEJ non contractualisé	0,47	0,47
<i>Motif de non contractualisation du CEJ</i>		
Abandon du fait de la personne	0,10	0,09
Abandon du fait de la structure	0,02	0,01
Action de formation hors parcours	0,04	0,04
Rebond vers un autre dispositif d'accompagnement	0,12	0,12
Non spécifié		
<i>Lieu de résidence</i>		
Vit dans une zone prioritaire	0,37	0,29
Nombre d'observations	16 240	8 748

LECTURE : 37 % des hommes présentent des besoins en matière de logement, contre 42 % des femmes.

NOTE : Les jeunes peuvent cumuler plusieurs freins périphériques à l'emploi. Les jeunes identifiés comme résidant dans une zone prioritaire habitent dans Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) ou dans une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

SOURCES : Base Collecteur (DGEFP), janvier 2021 – décembre 2024. Calculs IPP.

**TABLEAU 2.3 – Caractéristiques des jeunes mobilisés par les lauréats selon le statut de CEJ JR**

Caractéristiques des jeunes	Non contractualisé	Contractualisé	En cours
Part de femmes	0,35	0,36	0,32
Part d'hommes	0,65	0,64	0,68
Âge lors du premier contact avec le lauréat	20,26	20,19	19,99
Travailleur(se) handicapé(e)	0,07	0,08	0,07
Décrocheur(se) scolaire	0,46	0,50	0,49
<i>Freins périphériques à l'emploi</i>			
Besoins en matière de logement	0,39	0,43	0,32
Besoins en matière de santé	0,30	0,39	0,32
Besoins en matière de mobilité	0,43	0,60	0,50
Besoins en matière d'accès aux droits	0,56	0,69	0,59
<i>Niveau de formation / compétences</i>			
Savoirs de base	0,11	0,11	0,12
Capacité à effectuer des activités simples	0,20	0,22	0,24
CAP, BEP	0,36	0,35	0,35
Bac ou plus	0,20	0,25	0,15
<i>Statut de contractualisation du CEJ</i>			
CEJ contractualisé	0,00	1,00	0,00
Contractualisation du CEJ en cours	0,00	0,00	1,00
CEJ non contractualisé	1,00	0,00	0,00
<i>Lieu de résidence</i>			
Vit dans une zone prioritaire	0,31	0,36	0,37
Nombre d'observations	11 762	8 481	4 745

LECTURE : Parmi les jeunes non contractualisés, 39% présentent des besoins en matière de logement, contre 43% des contractualisés et 32% de ceux en cours de contractualisation.

NOTE : Pendant la mobilisation, les jeunes peuvent signer un CEJ JR ("Contractualisé"), ne pas le faire ("Non contractualisé"), ou être encore en accompagnement ("En cours"). Les jeunes peuvent cumuler plusieurs freins périphériques à l'emploi. Les jeunes identifiés comme résidant dans une zone prioritaire habitent dans Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) ou dans une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

SOURCES : Base Collecteur (DGEFP), janvier 2021 – décembre 2024. Calculs IPP.

## **2.2.4 Les freins des jeunes mobilisés**

La base Collecteur permet d'analyser plus finement la nature et l'ampleur des freins périphériques à l'emploi rencontrés par les jeunes. Cette section vise à mettre en lumière ces différents obstacles.

Les freins recensés dans la base sont au nombre de quatre :

- L'accès aux droits : des échanges avec différents lauréats<sup>10</sup> ont indiqué qu'il s'agissait de démarches liées au non-recours des jeunes à certaines aides auxquelles ils sont éligibles. Ce non-recours peut être lié à des difficultés administratives (nécessité d'un smartphone par exemple dont ils ne disposent pas), ou simplement dû à l'ignorance de l'existence de certaines aides.
- La santé : le rapport de la Fédération des Acteurs de la Solidarité (2025) souligne notamment l'enjeu de la santé mentale.
- Le logement : certains jeunes sont logés de façon précaire ou vivent dans la rue. (Fédération des Acteurs de la Solidarité, 2025).
- La mobilité : certains jeunes n'ont pas le permis de conduire et/ou ne se sentent pas à l'aise pour utiliser seuls les transports en commun.

D'après le tableau 2.3, le frein le plus fréquemment identifié chez les jeunes mobilisés, qu'ils contractualisent un CEJ ou non, est la difficulté d'accès aux droits. Chez les jeunes qui contractualisent un CEJ, les problèmes de mobilité sont également majoritaires. Au-delà de la nature des freins, il apparaît que de nombreux jeunes cumulent plusieurs obstacles à l'insertion. La table 2.4 montre qu'un quart des jeunes mobilisés présente au moins deux freins.

La table 2.5 propose une matrice de co-occurrence des freins, mettant en évidence les combinaisons les plus fréquentes. On observe par exemple que 83 % des

---

10. L'équipe de recherche a assisté à la Rencontre nationale des acteurs du programme pour les jeunes en rupture en janvier 2025.

**TABLEAU 2.4 – Répartition des jeunes selon le nombre de freins**

Nombre de freins	Effectif	Proportion (%)
0	5 109	20,5
1	5 407	21,6
2	6 264	25,1
3	4 839	19,4
4	3 369	13,5

NOTES : Ce tableau présente la distribution du nombre de freins parmi les jeunes mobilisés, au moment où ils sont repérés.

LECTURE : 25 % des jeunes présentent deux freins lorsqu'ils sont repérés par les lauréats.

SOURCES : Base Collecteur (DGEFP), janvier 2021 – décembre 2024. Calculs IPP.

jeunes rencontrant des problèmes de santé déclarent également des difficultés d'accès aux droits . L'accès aux droits apparaît ainsi comme un frein central, souvent associé à d'autres types de vulnérabilités.

Il est important de noter que ces tableaux reposent sur des variables catégorielles, structurées selon de grands regroupements. Ils reflètent donc une estimation minimale des difficultés réellement vécues par les jeunes, en raison du caractère nécessairement simplificateur de ces indicateurs.

**TABLEAU 2.5 – Co-occurrence des freins déclarés selon le type de frein principal**

Frein principal	Accès aux droits	Santé	Logement	Mobilité
Accès aux droits	100	45,71	52,81	60,94
Santé	82,77	100	60,75	67,59
Logement	82,38	52,33	100	61,19
Mobilité	73,72	45,15	47,45	100
Nombre d'observations	15 208	8 398	9 750	12 572

NOTE : Chaque ligne correspond à un frein principal déclaré par un jeune. Les colonnes indiquent la part (en %) de jeunes ayant également déclaré un autre frein.

LECTURE : Parmi les jeunes observant un frein lié à l'accès aux droits, 45,7% ont également un frein en matière de santé. Parmi les jeunes observant un frein lié à la santé, 82,8% ont également un frein en matière d'accès aux droits.

SOURCES : Base Collecteur (DGEFP), janvier 2021 – décembre 2024. Calculs IPP.

## **2.3 Les jeunes ayant contractualisé un « CEJ – Jeunes en rupture »**

Dans cette section nous comparons les caractéristiques des bénéficiaires du « CEJ – Jeunes en rupture » à celles des bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune « classique » et aux jeunes inscrits en Mission locale la même année. Nous distinguons ensuite les bénéficiaires du « CEJ – Jeunes en rupture » en fonction du temps passé en Mission locale avant d'entrer dans le dispositif. Cet exercice est réalisé en exploitant les données I-Milo présentées en annexe A.

### **2.3.1 Comparaison des bénéficiaires du « CEJ – Jeunes en rupture » à ceux du CEJ**

La figure 2.3 présente l'évolution du nombre d'entrées sur le programme « CEJ – Jeunes en rupture » entre janvier 2023 et juillet 2024. Au total, 7 451 jeunes ont signé un CEJ-JR sur cette période. L'année 2023 est marquée par une montée en charge du dispositif, avec un nombre de bénéficiaires beaucoup plus faible durant les premiers mois de l'année.

Le tableau 2.6 permet de comparer des caractéristiques des jeunes ayant débuté un CEJ en 2023, un dispositif « CEJ – Jeunes en rupture » la même année et celles des jeunes inscrits en Mission locale en 2023. Nous restreignons l'échantillon aux Missions locales qui accueillent au moins un jeune en « CEJ – Jeunes en rupture » pour assurer que les différences observées ne sont pas liées aux différences pré-existantes entre les différentes Missions locales.<sup>11</sup> Cette restriction nous conduit à conserver environ 75 % de l'ensemble des Missions locales dans l'échantillon. Par ailleurs les caractéristiques présentées dans ce tableau sont celles des jeunes au

---

11. Il est possible que les Missions locales qui accueillent des jeunes en « CEJ – Jeunes en rupture » accueillent en général des jeunes plus éloignés de l'emploi que les autres Missions locales par exemple.

moment de leur entrée dans la Mission locale.<sup>12</sup>

La première colonne présente les caractéristiques de tous les jeunes ayant intégré en 2023 une Mission locale qui par ailleurs accueille un jeune « CEJ – Jeunes en rupture » sur cette période. La deuxième colonne présente les informations relatives à tous les jeunes ayant signé un CEJ en 2023 dans ces mêmes Missions locales. Un jeune ayant signé un contrat CEJ en 2023 n'est pas nécessairement entré dans la Mission locale la même année ; les informations fournies concernent le moment où le jeune a intégré la Mission locale pour la première fois. De la même façon, la dernière colonne caractérise les jeunes ayant signé un CEJ-JR en 2023, mais qui ne sont pas forcément entrés dans la Mission locale en 2023.

Le premier constat est celui que la proportion de femmes inscrites en « CEJ – Jeunes en rupture » est inférieure à la part observée dans les Missions locales ou parmi les bénéficiaires du CEJ : 34 % de bénéficiaires du CEJ-JR sont des femmes contre 47 % pour les bénéficiaires du CEJ. Cette différence est significative au seuil de 1 %, comme pour l'ensemble des comparaisons présentées dans le tableau (à l'exception de la part de jeunes résidant en zone de revitalisation rurale et l'âge d'entrée dans le contrat). Par ailleurs les jeunes bénéficiaires du CEJ-JR sont plus souvent célibataires et ont plus souvent le statut de travailleur handicapé. Ils sont également moins souvent logés par leurs parents comparativement aux bénéficiaires du CEJ. A l'entrée dans le dispositif, 69 % des bénéficiaires du « CEJ – Jeunes en rupture » n'ont pas de diplôme, Cette valeur est supérieure à la part observée parmi la population des bénéficiaires du CEJ, où les jeunes sans diplôme validé représentent 50 % des bénéficiaires.

Les freins à l'emploi que nous considérons (problématique de logement, absence de logement et absence de permis de conduire) sont plus fréquemment présents parmi les bénéficiaires du CEJ-JR que parmi les bénéficiaires du CEJ ou l'ensemble

---

12. Il est ainsi possible de comparer les caractéristiques des jeunes avant qu'ils ne bénéficient de tout accompagnement de la part des Missions locales.

du public accompagné en Mission locale. Par exemple, les bénéficiaires du « CEJ – Jeunes en rupture » sont deux fois plus nombreux que les bénéficiaires du CEJ à déclarer un problème de logement à leur entrée en Mission locale.

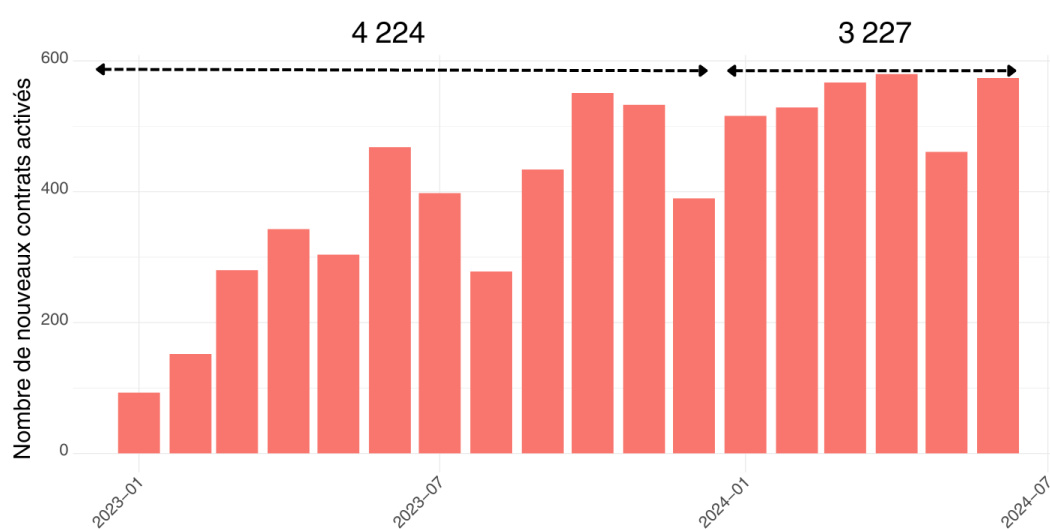
En ce qui concerne les lieux de résidence des bénéficiaires, une proportion plus importante des bénéficiaires du CEJ-JR réside en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) par rapport aux bénéficiaires du CEJ. À l'inverse, la part de jeunes issus de territoires ruraux est plus faible parmi les bénéficiaires du CEJ-JR que parmi ceux du CEJ.

Contrairement à ce que l'on aurait pu anticiper,<sup>13</sup> la durée moyenne passée en Mission locale avant le début du dispositif est plus longue pour les bénéficiaires du CEJ-JR que pour ceux du CEJ (15,4 mois en moyenne pour les premiers, 12,5 mois pour les seconds). Dans le même temps, on observe parmi les bénéficiaires du CEJ-JR une part plus importante de jeunes qui signent leur contrat le même mois que leur inscription en Mission locale. Une analyse plus détaillée des caractéristiques des bénéficiaires en fonction du temps passé en Mission Locale avant le démarrage du dispositif est présentée dans la partie 2.3.2.

---

13. Le dispositif vise des jeunes « invisibles », a priori invisibles des radars des services publics de l'emploi.

**FIGURE 2.3 – Nombre d'entrées en « CEJ – Jeunes en rupture » (hors renouvellement)**



Source : Données de gestion I-Milo, calculs de l'IPP.

**TABLEAU 2.6 – Caractéristiques des jeunes inscrits en Mission locale, en CEJ et en CEJ JR.**

Caractéristiques	ML 2023	CEJ 2023	CEJ JR 2023	
Part de femmes	0,46	0,47	0,34	***
Age Entrée ML	20,33	19,32	19,08	***
Age Entrée contrat		20,37	20,37	
Ancienneté en ML avant le contrat		12,53	15,38	***
Nouveaux entrants		0,22	0,30	***
Proba. emploi 3 mois avant le contrat		0,37	0,33	***
Part jours travaillés dans les 3 mois avant le contrat		0,14	0,13	***
Nationalité française	0,84	0,88	0,87	***
Nombre d'enfants	0,05	0,02	0,04	***
Célibataire	0,74	0,79	0,83	***
Hébergé(e) par ses parents	0,45	0,55	0,50	***
Travailleur(se) handicapé(e)	0,03	0,03	0,06	***
<i>Niveau scolaire</i>				
BAC +		0,06	0,02	***
BAC		0,31	0,17	***
CAP/BEP		0,13	0,12	***
Inférieur au CAP ou BEP		0,50	0,69	***
<i>Freins périphériques à l'emploi</i>				
A un problème de logement	0,07	0,06	0,14	***
Sans hébergement	0,01	0,01	0,05	***
Pas de permis B	0,88	0,91	0,96	***
<i>Lieu de résidence</i>				
QPV		0,20	0,25	***
Vit dans une zone de revitalisation rurale	0,11	0,12	0,13	**
Vit en zone rurale	0,20	0,19	0,17	***
Nombre d'observations	367 381	164 852	4 224	

NOTES : \* p<0,1; \*\* p<0,05; \* \* \* p<0,01. Cette différence est calculée pour les valeurs de la 2 et 3e colonne.

Les caractéristiques renseignées sont celles du jeune au moment de son entrée en Mission locale. Ces informations concernent les Missions locales dans lesquelles au moins un CEJ-JR a été signé (≈ 75% des Missions locales). La probabilité d'emploi mesurée avant l'entrée en dispositif correspond exclusivement à l'accès à un emploi salarié.

SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO) et ForCE, calculs IPP.

### **2.3.2 Caractéristiques du public en fonction du temps passé en Mission Locale avant le début du contrat**

Comme mentionné plus haut, le temps moyen passé en Mission locale avant le démarrage du dispositif est plus élevé pour les bénéficiaires du CEJ-JR que pour ceux du CEJ. En analysant plus en détail les caractéristiques de cette population dans le tableau 2.7, on observe qu'une part importante des bénéficiaires du CEJ-JR était déjà connue de la Mission locale depuis longtemps. Parmi les jeunes ayant débuté un CEJ-JR en 2023, 40 % étaient inscrits en Mission locale depuis plus d'un an ; parmi eux, dans cette catégorie, les jeunes sont inscrits en Mission locale depuis trois ans en moyenne. En parallèle, 30 % des bénéficiaires entament le contrat le mois même de leur première inscription en Mission locale, ce qui indique qu'ils n'étaient pas préalablement connus ou suivis par la structure. La population effectivement inconnue avant le démarrage du CEJ-JR présente une moyenne d'âge de 20 ans à l'entrée en Mission locale, contre 18 ans pour ceux déjà suivis de longue date. De façon assez logique, l'âge moyen au début du CEJ-JR est donc plus élevé pour les jeunes connus de longue date que pour les nouveaux entrants.

Nous observons également une plus forte proportion de femmes parmi les nouveaux entrants qui débutent un CEJ-JR dès leur arrivée, comparé aux jeunes qui en bénéficient après une période prolongée en Mission locale.

Nous prenons également en compte d'autres éléments, tels que le niveau de formation, les freins périphériques à l'emploi ou le lieu de résidence des jeunes. Il convient toutefois de préciser que ces informations sont recueillies lors de l'entrée en Mission locale ; elles peuvent donc avoir évolué depuis, notamment pour les jeunes suivis depuis longtemps. Une différence marquée apparaît pour ce qui concerne le niveau de qualification au moment de l'inscription en Mission locale. Les nouveaux entrants présentent un niveau de formation plus élevé : 62 % sont sans diplôme contre 72 % parmi ceux avec plus d'un an d'ancienneté. De plus, 24 %

des nouveaux entrants sont titulaires du baccalauréat, contre seulement 12 % chez les jeunes suivis de longue date. Les freins liés au logement sont plus fréquemment identifiés chez les nouveaux entrants. Enfin, les jeunes suivis depuis plus d'un an sont plus souvent issus de territoires ruraux ou de QPV.

Au final, il apparaît qu'une part significative de jeunes bénéficiaires du « CEJ – Jeunes en rupture » est inscrite en Mission locale depuis plus d'un an, ce qui va relativement à l'encontre de l'idée de jeunes initialement « invisibles » qui seraient détectés par les lauréats. Le rapport de la Fédération des Acteurs de la Solidarité (2025) décrit cette catégorie de jeunes « en rupture dans le sens sociologique, c'est-à-dire avec des parcours marqués par des ruptures de trajectoires, des accidents de vie, de grandes difficultés d'insertion, sans pour autant que ces jeunes soient inconnues ou en « veille » du point de vue de la Mission Locale ».

**TABLEAU 2.7 – Caractéristiques des bénéficiaires selon le temps passé en Mission locale.**

Caractéristiques	Nouveaux entrants	Moins de 6 mois	6 mois - 1 an	Plus que 1 an
Part de femmes	0,36	0,39	0,38	0,30
Age Entrée en ML	19,98	19,57	18,94	18,16
Ancienneté en ML	0,00	1,77	7,45	36,04
Prob. emploi 3 mois avant le contrat	0,32	0,28	0,36	0,36
Nationalité français	0,87	0,84	0,82	0,90
Nombre d'enfants	0,05	0,05	0,04	0,03
Célibataire	0,84	0,81	0,78	0,85
Héberge(e) par ses parents	0,45	0,41	0,44	0,59
Travailleur(se) handicapé(e)	0,07	0,06	0,05	0,05
<i>Niveau scolaire</i>				
BAC +	0,04	0,01	0,01	0,01
BAC	0,24	0,16	0,16	0,12
CAP/BEP	0,10	0,11	0,13	0,13
Inférieur au CAP/BEP	0,62	0,72	0,69	0,73
<i>Freins périphériques à l'emploi</i>				
A un problème de logement	0,19	0,18	0,12	0,08
Sans hébergement	0,07	0,08	0,04	0,02
Pas de permis B	0,94	0,98	0,97	0,96
<i>Lieu de résidence</i>				
QPV	0,24	0,23	0,24	0,26
Vit dans une zone de revitalisation rurale	0,09	0,16	0,16	0,13
Rural INSEE	0,14	0,20	0,21	0,18
Part sur le total (%)	0,30	0,21	0,09	0,40
Nombre d'observations	1 287	884	370	1 683

NOTES : Les caractéristiques renseignées sont celles du jeune au moment de son entrée sur le dispositif CEJ-JR. La probabilité d'emploi mesurée avant l'entrée en dispositif correspond exclusivement à l'accès à un emploi salarié.

SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO) et ForCE, calculs IPP.

# CHAPITRE 3

## LE CONTENU DU PROGRAMME

Ce chapitre présente les différentes étapes de l'accompagnement réalisé dans le cadre du programme CEJ - Jeunes en rupture. Nous présentons premièrement les actions réalisées par le lauréat, à savoir repérer le jeune puis le mobiliser en levant les freins rencontrés par le jeune. Nous détaillons ensuite l'accompagnement réalisé auprès des jeunes qui contractualisent un « CEJ – Jeunes en rupture » dans une Mission locale.

### 3.1 Repérer et mobiliser, en vue de la signature du Contrat d'engagement jeune

#### 3.1.1 Les trois principales étapes du programme

Le programme « CEJ – Jeunes en rupture » se déroule en trois temps. Une première phase de **repérage** consiste à identifier des jeunes très éloignés du marché du travail, donc potentiellement éligibles au Contrat d'engagement jeune et qui nécessitent un accompagnement particulier. Pour repérer des jeunes éloignés du service public de l'emploi, les lauréats doivent mettre en place des démarches « d'aller vers ». Ensuite, une phase de **mobilisation** débute en vue de la signature d'un

Contrat d'engagement jeune, dans le but de lever les freins à l'emploi du jeune (logement, santé, mobilité, etc.). Dans le cadre de cet accompagnement le lauréat mobilise une offre de services en fonction des besoins du jeune, en s'appuyant sur le consortium créé à l'occasion de l'appel à projet.<sup>1</sup> Enfin, l'objectif est de faire **signer** au jeune un Contrat d'engagement jeune ; la structure ayant accompagné le jeune signe également le contrat, en plus du conseiller de la Mission locale qui prend le relais. Le jeune bénéficie également d'un co-accompagnement pendant le CEJ, de la part de son référent initial et du conseiller de la Mission locale. En théorie, le contenu du « CEJ – Jeunes en rupture » est similaire à celui des jeunes en parcours « classique » : en pratique, la Fédération des Acteurs de la Solidarité (2025) indique que « les modalités d'application de l'obligation de mise en activité d'au moins 15h par semaine pour les jeunes en rupture (...) varient également entre les porteurs de projet, en lien avec la flexibilité laissée par la circulaire ».<sup>2</sup>

### 3.1.2 Les démarches de repérage mises en place

Le rapport de la Fédération des acteurs de la solidarité (2023) permet d'illustrer certaines pratiques mises œuvre par les porteurs de projet.<sup>3</sup> Le repérage passe en effet par des démarches d'aller vers : le porteur de projet peut se déplacer dans des « lieux d'accueil qui répondent aux besoins quotidiens des jeunes (accueil de jour, repas, espace d'hygiène, etc.) »<sup>4</sup> en y réalisant des permanences. D'autres méthodes de repérage ont également été identifiées, par exemple repérer des jeunes adultes

---

1. On peut souligner que durant cette période le jeune ne perçoit pas d'allocation CEJ ; il n'est pas non plus tenu de réaliser un nombre minimum d'heures d'activité.

2. La circulaire du 22 mars 2002 indique qu'il « appartient au porteur, en lien avec la Mission locale, de définir ensemble les modalités du plan d'action pour garantir le socle minimal de 15h d'activités par semaine, en fonction de ce qui peut être mobilisé et de ce qui est pertinent pour le jeune, avec une souplesse de nature à prévenir les risques d'abandon ».

3. Le rapport réalise de premiers constats moins d'un an après le lancement du « CEJ – Jeunes en rupture ».

4. Par exemple, l'association ARASS, porteur de projet « CEJ – Jeunes en rupture » en Bretagne a mis en place un repérage de jeunes ayant demandé une place en hébergement d'urgence En partenariat avec le 115, ces jeunes sont ensuite contactés par SMS, en communiquant les coordonnées d'un tiers-lieu où le jeune pourra être accueilli et accompagné.

membres d'un foyer accompagné par ailleurs dans le cadre d'une démarche d'insertion, via des maraudes « dans les lieux de vie ou de passage des jeunes (structures d'hébergement, squat, rue . . .) », par des activités proposées dans l'espace public<sup>5</sup> ou via des interventions en maison d'arrêt. Le rapport de Fédération des acteurs de la solidarité (2023) souligne que ces différentes méthodes d'aller-vers sont mises en place par des structures qui avaient déjà développé ce type de méthode, le programme « CEJ – Jeunes en rupture » leur permet de renforcer ces activités.

D'autres démarches permettent aux porteurs de projet de mobiliser des jeunes, via l'orientation par d'autres structures notamment. Le projet « CEJ – Jeunes en rupture » est par exemple proposé à d'autres structures directement en lien avec les jeunes (maisons de quartier, structures d'hébergement, etc.), ou qui ciblent un public plus large (des associations sportives par exemple). Enfin, le bouche à oreille entre jeunes est considéré comme efficace et se met progressivement en place. Le rapport de Fédération des acteurs de la solidarité (2023) souligne que le repérage de jeunes résidant dans des zones rurales est plus complexe pour les porteurs de projet, « en particulier les jeunes qui sortent peu de leur logement ».<sup>6</sup>

Le rapport du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (2023) souligne la difficulté de certains lauréats à mettre en place des actions de repérage, dans la mesure où ces derniers reconnaissent eux-mêmes ne pas être spécialisés dans ce type de démarche, et être plutôt experts dans l'accompagnement des jeunes en complément du service public de l'emploi. Ils s'appuient ainsi sur d'autres acteurs comme la prévention spécialisée ou d'autres associations, bien que peu de jeunes soient orientés via ces canaux.

---

5. Par exemple, l'association ARASS, porteur de projet « CEJ – Jeunes en rupture » en Bretagne a mis en place un repérage de jeunes ayant demandé une place en hébergement d'urgence ? En partenariat avec le 115, ces jeunes sont ensuite contactés par SMS, en communiquant les coordonnées d'un tiers-lieu ou le jeune pourra être accueilli et accompagné. Un autre exemple cité est celui de l'association Aurore, co-porteur de projet « CEJ – Jeunes en rupture » en Lozère, qui propose des événements de rap, des démonstrations de hip hop ou encore des actions en partenariat avec un éducateur spécialisé du Secours populaire de Langogne.

6. Parmi les solutions évoquées, des « maraudes numériques » ou des « campagnes d'information auprès des mairies » sont envisagées.

### **3.1.3 La phase de mobilisation : un accompagnement « sur mesure »**

Le rapport du Fédération des acteurs de la solidarité (2023) souligne que « les modalités d'accompagnement mise en oeuvre peuvent être qualifiée de « haute couture » en ce qu'elles sont à la fois longues (plusieurs mois voire années sont jugées nécessaires pour lever les freins à l'insertion), chronophages (accompagnement proche du « 1 pour 1 »), et sur mesure (des réponses construites en réponse aux besoins des jeunes) ».

Pour lever les freins à l'emploi de l'individu, une large offre de services est mobilisée via les différentes structures du consortium. Le travail sur le logement et la santé constituent deux leviers majeurs de ce travail de mobilisation réalisé par les porteurs de projet. Des solutions de logement de transition sont proposées.<sup>7</sup> La levée du frein « santé » passe très souvent par « l'orientation vers des professionnels de la santé et l'accompagnement à des rendez-vous de santé ». Certains lauréats ont fait financer le volet santé via l'appel à projet CEJ-JR,<sup>8</sup> mais lorsque ce n'est pas le cas « les professionnel·les et les jeunes sont confronté·es à une saturation de l'offre » (Fédération des Acteurs de la Solidarité, 2025). Ces différentes actions sont menées de façon coordonnée entre les différents acteurs, ce qui passe dans certains cas par des commissions mensuelles partenariales.

### **3.1.4 De la mobilisation à la contractualisation du CEJ - JR**

Comme indiqué dans la partie 2.2.3, 47% des jeunes repérés et mobilisés s'inscrivent finalement à la Mission locale pour contractualiser un CEJ - JR. Le « CEJ – Jeunes en rupture » n'est donc pas considéré le plus souvent comme la voie la plus

---

7. Dans certains cas des hébergements sont fléchés pour le public « CEJ – Jeunes en rupture », ou des appartements sont loués et mis à disposition des jeunes accompagnés. Le rapport souligne cependant que ces solutions ne sont pas généralisées et leur nombre reste très insuffisant.

8. L'association ARASS dans le CEJ-JR Bretagne a par exemple recruté un médecin à 10% et une infirmière à 80% pour coordonner les actions de santé.

pertinente pour les jeunes initialement repérés, qui se tournent vers d'autres solutions. Ce constat confirme le fait que les travailleurs sociaux répondent avant tout aux besoins des jeunes, quitte à s'affranchir des objectifs du « quantitatifs » du « CEJ – Jeunes en rupture ». Le rapport de la Fédération des Acteurs de la Solidarité (2025) souligne d'ailleurs que les objectifs sur lesquels les porteurs de projet se sont engagés sont considérés comme une contrainte et ajoute « une pression qui peut entrer en contradiction avec le temps nécessaire long de remobilisation ».

## **3.2 L'accompagnement proposé en Mission locale**

### **3.2.1 Comparaison de l'accompagnement proposé en CEJ et CEJ-JR**

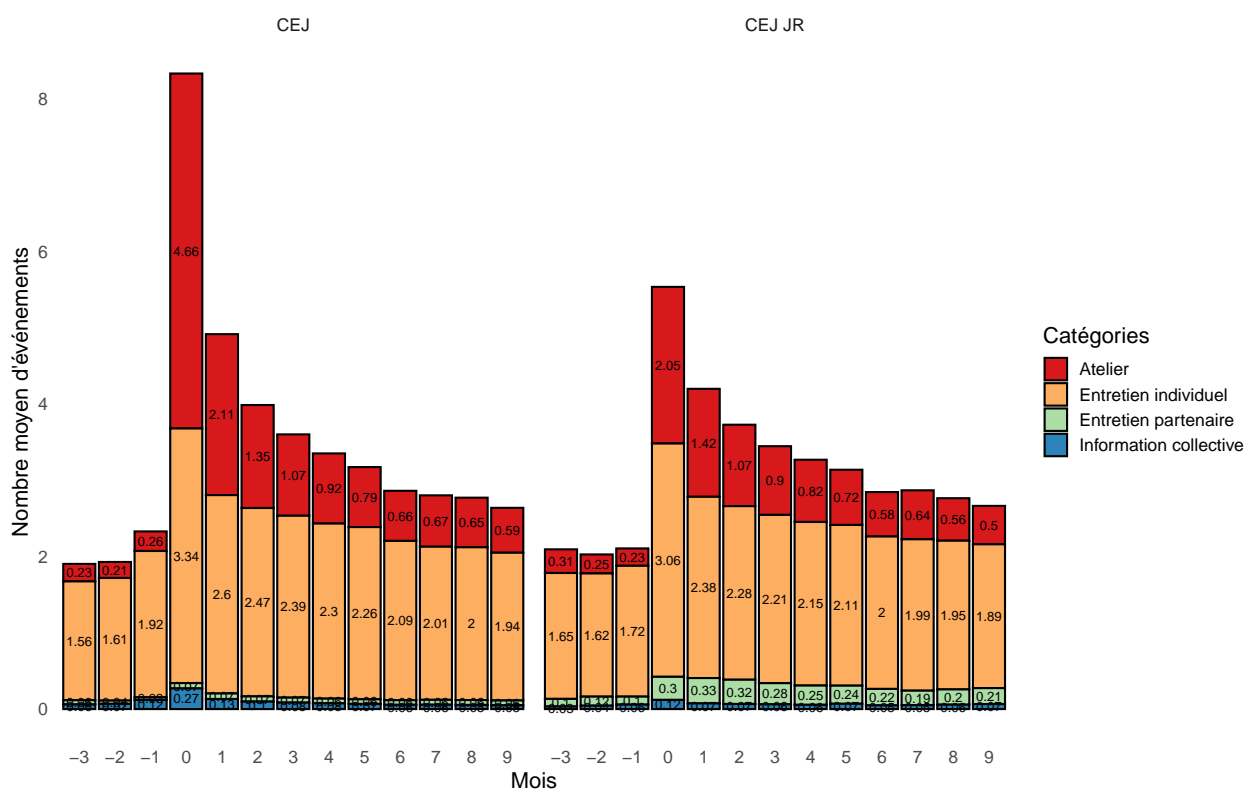
L'accompagnement par la Mission locale pendant le CEJ-JR se compose de différents types d'interactions avec l'institution (figure 3.1), certaines réalisées lors de sessions collectives où plusieurs jeunes se retrouvent ensemble, comme les ateliers et les sessions d'informations collectives, ou encore des situations d'accompagnement individuel qui peuvent être réalisées par des conseillers de la Mission locale lors d'entretiens individuels ou par un référent membre de la structure lauréate lors des entretiens partenaires. Le nombre d'interactions est plus élevé pendant la première partie de l'accompagnement, atteignant un maximum de six interactions dans le premier mois du CEJ-JR. Le nombre d'ateliers est plus important au début de l'accompagnement, puis diminue progressivement pendant la durée du contrat. Les sessions d'accompagnement personnalisé représentent la partie principale de l'accompagnement des jeunes pendant toute la durée du « CEJ – Jeunes en rupture ».

En comparant le contenu de l'accompagnement des jeunes pendant le CEJ et le CEJ-JR (figure 3.1), on constate que les jeunes en CEJ réalisent plus d'événements

ments pendant leur contrat par rapport aux jeunes en CEJ-JR, en particulier au début du contrat. La différence réside principalement dans le nombre d'ateliers, qui est inférieur pour les jeunes en CEJ-JR. Les entretiens réalisés par un lauréat sont pratiquement inexistantes pour les jeunes en CEJ, alors qu'ils représentent une partie significative de l'accompagnement en CEJ-JR, ce qui correspond au fait que le lauréat co-accompagne le jeune en « CEJ – Jeunes en rupture ». Au total, les bénéficiaires du CEJ-JR observent en moyenne 19 événements durant leur accompagnement en 2023, contre 22 pour les bénéficiaires du CEJ.

Dans le tableau 3.1, nous présentons les « situations » recensées dans le système de gestion des Missions locales : il s'agit de l'ensemble des démarches auto-déclarées par le jeune de ou toute expérience professionnelle. Il apparaît que les jeunes en CEJ-JR présentent également en moyenne un nombre inférieur de situations par rapport aux jeunes inscrits en CEJ. La quasi-totalité des activités a été réalisée de manière autonome par les jeunes, qu'il soit en CEJ ou CEJ-JR. En comparant les démarches personnelles réalisées par les jeunes, il apparaît que les bénéficiaires du CEJ ont accompli davantage d'actions liées aux thématiques professionnelles par rapport aux jeunes en CEJ-JR. Une partie importante de l'accompagnement des jeunes en CEJ-JR est liée à des activités réalisées avec les lauréats (« prestation ponctuelle externe »).

**FIGURE 3.1 – Répartition moyenne des événements par catégorie et par mois, pour les bénéficiaires du CEJ et du « CEJ – Jeunes en rupture »**



NOTES : Le graphique illustre le nombre moyen d'événements réalisés par mois par les bénéficiaires du CEJ ou CEJ-JR. Chaque barre correspond à la moyenne calculée sur l'ensemble des bénéficiaires du CEJ-JR ayant une inscription active en Mission locale au cours du mois en question, par rapport à leur mois d'entrée dans le dispositif. Le mois 0 représente, pour tous les bénéficiaires, le mois d'activation du contrat.

SOURCES : Système d'information I-MILO, calculs IPP.

**TABLEAU 3.1 – Nombre de situations lors de l'accompagnement des jeunes en CEJ et CEJ JR.**

	CEJ 2023	CEJ JR 2023
Durée du contrat	6,40	6,91
Formation	0,24	0,11
Emploi	0,72	0,41
Non professionnelle	22,45	20,16
Autre	0,47	0,72
<i>Démarches personnelles</i>		
Accompagnement externe	0,00	0,90
Citoyenneté	2,15	1,42
Emploi	9,07	5,73
Formation	2,87	1,47
Logement	0,48	0,44
Loisirs et sport	2,63	1,40
Projet professionnel	2,87	2,05
Santé	1,19	1,07
Prestation ponctuelle externe	0,48	4,59
Autre	0,72	2,33
Nombre de situations par contrat	23,88	21,40
Nombre de jeunes	152 756	2 948

SOURCES : Système d'information I-MILO, calculs IPP.

NOTES : Le tableau présente le nombre moyen de situations enregistrées au cours du contrat pour chaque jeune ayant débuté un CEJ ou un CEJ JR en 2023. Une situation correspond à une démarche auto-déclarée par le jeune à tout type d'expérience professionnelle.

### **3.2.2 Motif de la fin de l'accompagnement**

À la fin d'un Contrat d'engagement jeune ou d'un « CEJ – Jeunes en rupture », le conseiller référent doit indiquer le motif de clôture du parcours. Bien que ces informations proviennent d'un exercice déclaratif (et donc potentiellement sujet à une certaine hétérogénéité selon les pratiques d'évaluation des conseillers), elles permettent néanmoins de fournir une indication sur la capacité du dispositif à accompagner les jeunes vers l'autonomie.

Ainsi, 19 % des jeunes accompagnés dans le cadre du CEJ-JR atteignent une situation d'autonomie à la fin de leur parcours (tableau 3.2). Bien que cette part reste limitée, elle témoigne d'une certaine efficacité du dispositif, notamment au regard des difficultés importantes rencontrées par cette population. Cette proportion reste toutefois inférieure à celle observée pour les bénéficiaires du CEJ classique, où 27 % des jeunes atteignent l'autonomie.

La part de jeunes quittant le dispositif en raison de la « fin de la durée maximale du parcours » est similaire entre les deux dispositifs (CEJ et CEJ-JR).

La clôture en raison de l'abandon du jeune, du non-respect des engagements ou d'une orientation vers un autre accompagnement est plus fréquente dans le cadre du CEJ-JR que dans celui du CEJ.

**TABLEAU 3.2 – Motif de la clôture du contrat - 2023**

Motif sortie	CEJ 2023	CEJ JR 2023	
Accès à l'autonomie	0,27	0,19	***
Fin de la durée maximale du parcours	0,50	0,52	
Abandon du jeune	0,04	0,06	***
Non respect des engagements	0,06	0,07	***
Rupture d'un commun accord	0,04	0,04	
Déménagement	0,06	0,09	***
Limite d'âge du jeune	0,01	0,01	
Autre accompagnement	0,02	0,03	***

SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO), calculs IPP.

NOTES : Pour chaque contrat conclu, le conseiller doit indiquer les raisons de la clôture du contrat. Ce tableau permet de comparer les motifs de clôture du contrat pour les bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune (débuté en 2023) et « CEJ – Jeunes en rupture » (débuté la même année). Les étoiles indiquent que la différence entre les deux colonnes est significative au seuil de 1%.

## CHAPITRE 4

### L'IMPACT DU PROGRAMME

Dans ce chapitre, nous présentons deux stratégies empiriques visant à i) mesurer l'effet du programme « CEJ – Jeunes en rupture » sur le repérage et des jeunes en rupture et ii) évaluer l'effet du dispositif sur les trajectoires d'emploi salarié des jeunes ayant contractualisé un CEJ-JR en Mission locale. La première méthode repose sur une différence-de-différences où nous comparons les Missions locales ayant proposé le dispositif CEJ-JR à certains jeunes, à celles qui ne l'ont pas proposé.

#### 4.1 L'impact du programme sur le repérage des jeunes en rupture

L'objectif du « CEJ – Jeunes en rupture » (CEJ-JR) est notamment de permettre aux Missions locales d'atteindre un public plus en difficulté, en s'appuyant sur des associations spécialisées dans le repérage de jeunes en rupture, ces structures les préparant en amont pour une prise en charge par les services publics de l'emploi.

Dans le but d'évaluer si les ressources supplémentaires allouées dans le cadre du CEJ-JR ont effectivement permis aux Missions locales de toucher un public plus défavorisé, nous analysons l'évolution des caractéristiques des jeunes qui se présentent aux Missions locales au fil du temps.

Nous comparons cette évolution en exploitant une méthodologie de différence-de-différences : nous comparons les caractéristiques des jeunes inscrits dans les Missions locales ayant mis en œuvre le CEJ-JR et celles ne l'ayant pas proposé. On s'attend à mesurer, pour les Missions locales ayant proposé le CEJ-JR (« traitées »), une augmentation de la part de jeunes en rupture inscrits, par rapport aux Missions locales ne le proposant pas (« témoins »).

L'identification des jeunes en rupture est toutefois limitée par la difficulté à caractériser précisément leur situation à partir des données disponibles dans le système de gestion des Missions locales, I-MILO. À notre connaissance, il n'existe pas de définition claire et partagée de ce que recouvre la notion de « jeunes en rupture » dans ce système de gestion. Ce flou autour du public cible complique ainsi l'évaluation rigoureuse du programme. Pour contourner cet obstacle, nous nous concentrons sur les critères utilisés par les conseillers pour évaluer l'éligibilité du jeune au dispositif CEJ-JR, qui sont également renseignées dans I-MILO. Il s'agit de caractéristiques reflétant d'importants freins à l'emploi, comme l'absence de logement, l'éloignement du marché du travail (pendant une longue période au moins) ou l'absence de diplôme.

#### **4.1.1 Les Missions locales proposant un « CEJ – Jeunes en rupture »**

Depuis sa mise en place, 335 Missions Locales ont proposé le dispositif « CEJ – Jeunes en rupture » à au moins un jeune. En parallèle, 113 Missions locales n'ont jamais mis en place le dispositif au cours des deux années d'activité considérées.

Nous classons les Missions locales selon l'année au cours de laquelle elles ont proposé le CEJ-JR.<sup>1</sup> Quatre groupes distincts en résultent :

---

1. Une autre approche aurait consisté à associer chaque Mission locale à une structure lauréate, en se basant sur la vague de lancement du dispositif par cette dernière. Cependant, cette association s'est révélée difficile à établir, faute d'informations disponibles sur les Missions locales rattachées à chaque lauréat.

- 227 Missions locales ayant proposé le CEJ-JR à la fois en 2023 et en 2024 ;
- 49 l'ayant proposé uniquement en 2023 ;
- 59 uniquement en 2024 ;
- et 113 ne l'ayant jamais proposé.

Parmi les Missions locales ayant activé un CEJ-JR, la population concernée par ce dispositif représente une part très réduite de l'ensemble des jeunes accompagnés. Le tableau 4.1 illustre l'ordre de grandeur du nombre de bénéficiaires CEJ-JR dans les structures concernées. En moyenne, une Mission locale ayant mis en œuvre le CEJ-JR entre janvier 2023 et juin 2024 a accompagné 22 jeunes dans ce cadre. Les Missions locales ayant proposé le CEJ-JR sur l'ensemble de la période ont accompagné 31 jeunes en moyenne. Certaines Missions locales incluses dans le groupe de traitement ont en réalité accompagné très peu de jeunes en « CEJ – Jeunes en rupture » : 17% des 227 Missions locales concernées traitées sur l'ensemble de la période ont accompagné moins de 6 jeunes au total sur ce dispositif.

Le tableau 4.2 présente le nombre de jeunes accompagnés en CEJ dans chacun de ces groupes de Missions locales : il apparaît que les Missions locales ayant proposé le dispositif « CEJ – Jeunes en rupture » en 2023 et 2024 ont plus de jeunes inscrits et actifs<sup>2</sup> que celles qui n'accompagnent aucun jeune en CEJ-JR ou qui en accompagnent sur l'une des deux années seulement. Elles accompagnent un plus grand nombre de jeunes en Contrat d'engagement jeune par ailleurs. On peut également noter que 13% des Missions locales qui n'ont jamais proposé de dispositif « CEJ – Jeunes en rupture » sont situées en zone rurale, contre 6% pour les Missions locales ayant proposé le dispositif en 2023 et 2024.

---

2. Un jeune est considéré comme actif si au moins une interaction avec la Mission locale est enregistrée dans l'année pour cette personne.

**TABLEAU 4.1 – Nombre de jeunes accompagnés en « CEJ – Jeunes en rupture », selon l'année de déploiement du programme**

CEJ JR offert ...	Total	Seulement 2023	Seulement 2024	2023 et 2024
CEJ JR activé (valeur moyenne)	22	4	4	31
CEJ JR activé (valeur médiane)	10	2	2	19
Max CEJ JR	230	45	17	230
Total CEJ JR < 6	0,37	0,84	0,73	0,17
N Mission locales	335	59	49	227

SOURCES : Système d'information I-MILO, calculs IPP.

LECTURE : Le tableau présente le nombre moyen de jeunes accompagnés en CEJ-JR par une Mission locale, en fonction des dates auxquelles le programme était proposé : en 2023 seulement, en 2024 uniquement, ou durant ces deux années. La ligne "Total CEJ JR < 6" indique la proportion de Missions locales au sein desquelles le nombre de jeunes accompagnés en CEJ-JR était inférieur à 6 entre 2023 et 2024.

NOTE : Un jeune est considéré comme « actif » si au moins une interaction avec la Mission locale est enregistrée dans l'année.

**TABLEAU 4.2 – Nombre de jeunes accompagnés en Mission locale et en CEJ, selon l'année de déploiement du programme CEJ-JR**

CEJ JR offert ...	Jamais	Seulement 2024	Seulement 2023	2023 et 2024
Jeunes inscrits	4 066	5 987	4 158	9 203
Jeunes actifs dans la ML	2 674	3 920	2 586	6 531
Nombre antennes	11	10	10	15
CEJ activés en 2023	234	341	262	616
Part de ML en contexte rural	0,13	0,09	0,05	0,06
N Mission locales	113	59	49	227

SOURCES : Système d'information I-MILO, calculs IPP.

NOTE : Un jeune est considéré comme « actif » si au moins une interaction avec la Mission locale est enregistrée dans l'année.

LECTURE : En moyenne, les Missions locales qui n'accueillent aucun CEJ-JR sur la période considérée comptaient 4066 jeunes inscrits, contre 9203 pour les Missions locales qui accueillent des CEJ-JR en 2023 et 2024.

## 4.1.2 Stratégie d'identification

Pour évaluer l'impact du dispositif « CEJ – Jeunes en rupture » sur la capacité des Missions locales à atteindre un public en difficulté, nous mettons en place une

stratégie d'identification fondée sur une approche différence-de-différences.

Concrètement, nous comparons deux groupes de Missions locales :

- un groupe traité, constitué des Missions locales ayant proposé le CEJ-JR à moment donné,
- un groupe témoin, composé des Missions locales ne l'ont pas mis en œuvre.

Pour chaque trimestre, nous mesurons le nombre de jeunes en situation de forte vulnérabilité parmi ceux qui s'inscrivent en Mission locale. L'idée est d'observer si, à partir du lancement du CEJ-JR, les Missions locales traitées enregistrent une hausse relative de cette proportion, par rapport aux Missions locales témoins.

Dans un premier temps, nous analysons comment le flux, en nombre absolu d'entrées en Mission locale, a évolué à partir du premier trimestre 2023. Ensuite, nous nous concentrons sur l'évolution du flux de jeunes en difficulté, en considérant trois sous-groupes : les jeunes sans logement, les jeunes sans diplôme âgés de plus de 20 ans, et les jeunes de plus de 20 ans n'ayant pas travaillé dans les six mois précédant leur entrée en Mission locale.

Cette méthode repose sur l'hypothèse des tendances parallèles : en l'absence du dispositif, le nombre (ou la proportion) de jeunes en difficulté aurait évolué de manière similaire dans les deux groupes. Toute divergence observée après l'introduction du « CEJ – Jeunes en rupture » (premier trimestre 2023) peut alors être interprétée comme un effet du dispositif. Il n'est pas nécessaire pour cette stratégie d'identification que les jeunes accueillis par les Missions locales soient identiques, néanmoins le tableau 4.3 en annexe C montre que c'est globalement le cas. La table présente les caractéristiques des jeunes accueillis dans ces deux types de Missions locales. Les jeunes accueillis sont très comparables ; les Missions locales du groupe de traitement accueillent néanmoins en moyenne des jeunes légèrement plus âgés, dans des quartiers prioritaires de la ville.

L'équation estimée est la suivante :

$$y_{m,t} = \sum_{\tau \neq -1} \beta_{\tau} \cdot D_{m,t+\tau} + \alpha_m + \lambda_t + \varepsilon_{m,t}$$

Dans cette équation,  $y_{m,t}$  est la variable dépendante observée au trimestre  $t$  pour la Mission locale  $m$  (nombre de jeunes ou nombre de jeunes en difficulté).  $D_{m,t+\tau}$  est une variable indicatrice égale à 1 si la Mission locale est traitée  $\tau$  périodes par rapport au début du traitement ( $\tau = 0$  pour la période de traitement,  $\tau > 0$  pour les périodes post-traitement, et  $\tau < 0$  pour les périodes pré-traitement). Pour les Missions locales qui ne sont jamais traitées,  $D_{i,t+\tau}$  est toujours égale à zéro. Les coefficients d'intérêt sont les  $\beta_{\tau}$ , qui représentent l'effet du traitement au temps relatif  $\tau$ , et correspondent aux coefficients de l'étude d'événement.

Les effets fixes des Missions locales ( $\alpha_m$ ) permettent de prendre en compte les caractéristiques inobservables et invariables dans le temps propres à chaque Mission locale. Les effets fixes mois ( $\lambda_t$ ) visent à capturer les chocs communs à toutes les Missions locales un mois donné. Enfin,  $\varepsilon_{it}$  est un terme d'erreur idiosyncratique.

Le groupe des Missions locales traitées est défini comme l'ensemble des structures ayant proposé un « CEJ – Jeunes en rupture » à la fois en 2023 et en 2024, tandis que le groupe témoin est constitué des Missions locales n'ayant jamais proposé le CEJ-JR. Le choix de ce groupe de traitement repose sur la volonté d'identifier avec certitude les Missions locales ayant effectivement intégré le CEJ-JR dans leur offre d'accompagnement. En effet, la grande majorité des Missions locales actives seulement sur une des deux années présente des volumes très faibles de CEJ-JR signés. Les inclure systématiquement dans le groupe traité exposerait à un risque de mauvaise classification, en intégrant potentiellement des structures où le CEJ-JR n'a pas été réellement mis en œuvre. La restriction aux Missions locales actives sur les deux années peut toutefois introduire un biais de sélection positif, en sur-représentant les structures les plus performantes ou les mieux organisées. Dans ce

cas, les résultats doivent être interprétés comme une estimation haute de l'effet du CEJ-JR, reflétant son impact dans les contextes les plus favorables à sa mise en œuvre.

### **4.1.3 Résultats**

Dans cette section, nous présentons les résultats de l'approche empirique décrite ci-dessus. Nous commençons par analyser l'évolution du nombre d'entrées en Mission locale, sans distinction selon les caractéristiques des jeunes accueillis. Dans un second temps, afin de mesurer le nombre de jeunes en rupture mobilisés en Mission locale, nous nous concentrons sur certaines caractéristiques indiquant la présence de freins importants à l'emploi. Nous considérons premièrement les jeunes sans logement au moment de leur inscription en Mission locale. Nous poursuivons avec les jeunes sans diplôme âgés de 20 ans ou plus, puis considérons les jeunes de plus de 20 ans durablement éloignés de l'emploi.

**Effet sur le nombre des jeunes entrants en Mission locale.** La figure 4.1a montre l'évolution du nombre moyen de nouvelles entrées par Mission locale et par trimestre. Le flux d'entrées est initialement plus élevé dans les Missions locales traitées que dans celles du groupe de contrôle. Pour les Missions locales traitées — à l'exception du trimestre affecté par la crise sanitaire — le nombre d'entrées trimestrielles varie entre 250 et 400, contre 100 à 180 pour les Missions Locales du groupe contrôle. Dans les deux groupes, le pic d'entrées est systématiquement observé au troisième trimestre (juillet, août, septembre), tandis que la période la plus basse correspond au deuxième trimestre (avril, mai, juin).

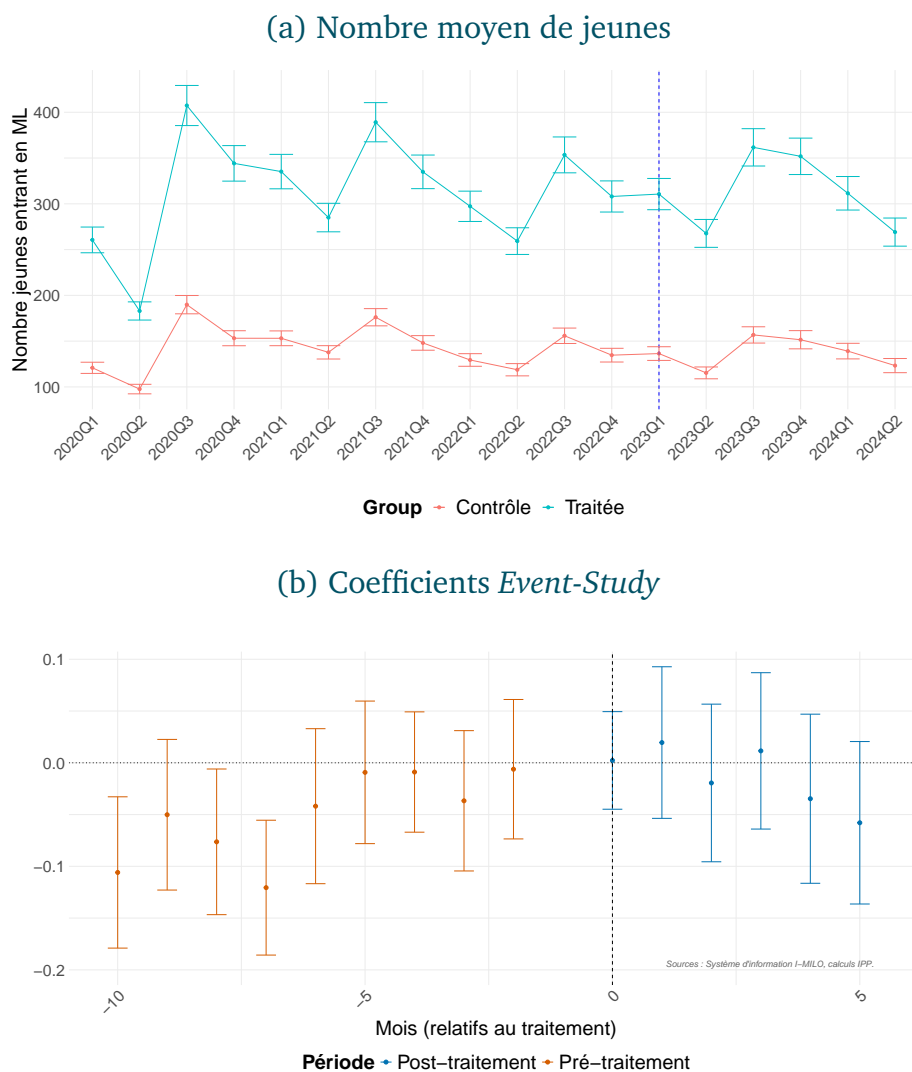
La figure 4.1b présente l'estimation de l'effet dynamique de l'introduction du CEJ-JR sur la capacité des Missions locales à augmenter le nombre de jeunes accueillis, comparativement aux structures du groupe de contrôle. Entre le dernier trimestre 2021 et le premier trimestre 2023, date à laquelle le dispositif « CEJ –

Jeunes en rupture » est lancé dans le groupe de traitement, le nombre de jeunes accueillis dans les deux groupes de Missions locales évolue de la même façon dans les deux groupes. En revanche sur les périodes qui précèdent l'évolution n'est pas totalement comparable, notamment au moment de la crise sanitaire. S'il s'agit d'une période particulière, il est cependant important de garder en tête que l'hypothèse des tendances parallèles n'est pas totalement validée. Ensuite, l'absence d'effets statistiquement significatifs au seuil de 95 % de confiance après l'introduction du dispositif suggère que le CEJ-JR n'a pas eu d'impact notable sur le volume global d'entrées dans les Missions Locales traitées.

**Effet sur le nombre des jeunes sans logement entrants.** L'absence de logement pour un jeune constitue un indicateur clair d'une situation de grande précarité. Parmi les différents indicateurs présentés par la suite, cette variable est celle qui permet le mieux d'identifier un jeune en situation de rupture. Toutefois, les jeunes concernés par ce type de problématique représentent une part extrêmement réduite du public accueilli en Mission locale. Comme le montre la figure 4.2a, les Missions Locales traitées accueillait en moyenne entre 3 et 4 jeunes sans logement par trimestre, contre moins d'un jeune par trimestre dans les Missions locales du groupe de contrôle.

En observant l'évolution dans le temps du nombre moyen de jeunes sans logement accueillis dans les Missions locales de l'échantillon, ce flux semble légèrement augmenter dans les Missions locales traitées, tandis qu'il reste relativement stable pour les Missions locales du groupe de contrôle. L'estimation dynamique illustrée dans la figure 4.2b montre que l'hypothèse de tendances parallèles est respectée avant l'activation du CEJ-JR, mais que les coefficients post-traitement ne sont pas significatifs au seuil de 95 %, indiquant qu'aucun effet significatif de la mise en œuvre du dispositif sur ce sous-groupe n'a été observé.

FIGURE 4.1 – Nombre moyen de jeunes accompagnés dans les Missions locales



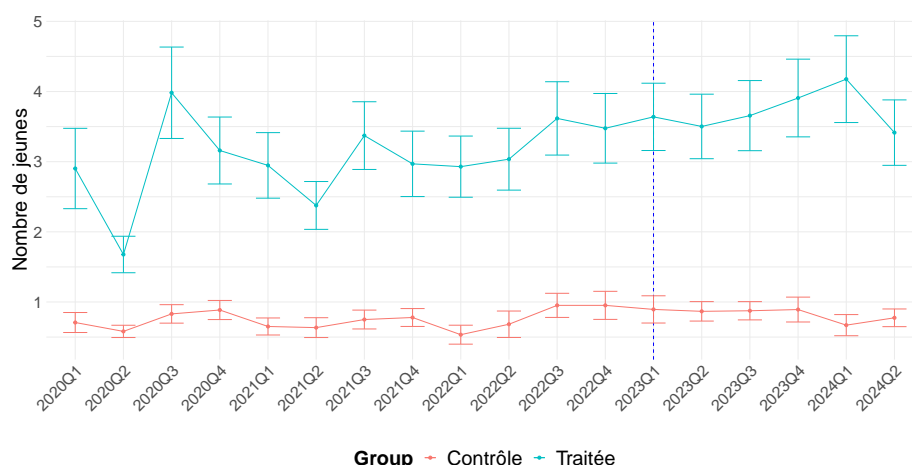
CHAMP : Panel cylindré de 340 Missions locales observés entre le troisième trimestre 2020 et le deuxième trimestre 2024.

NOTES : Les points sur les graphiques représentent les coefficients des interactions traitement×trimestre, où le début de traitement est défini comme le premier trimestre 2023. La variable dépendante est le logarithme du nombre de jeunes entrant en Mission locale chaque trimestre. Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance à 95 %.

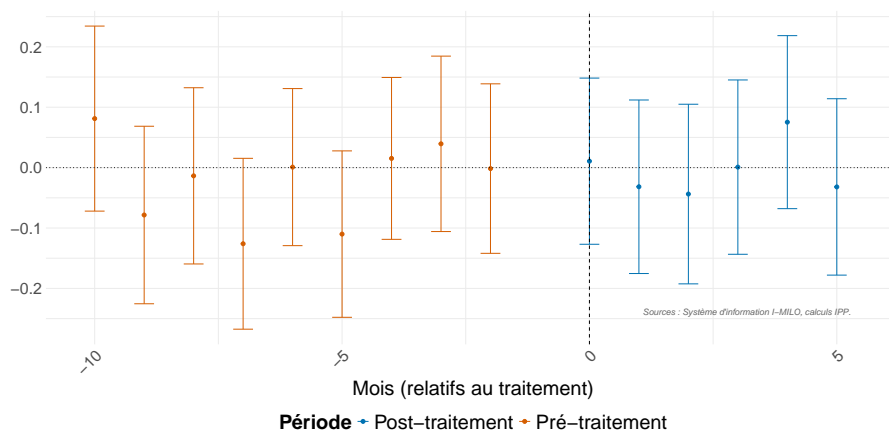
SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO), calculs IPP.

FIGURE 4.2 – Nombre moyen de jeunes sans logement entrant en Mission Locale

(a) Nombre moyen de jeunes sans logement entrant dans une Mission locale chaque trimestre



(b) Coefficients *Event-Study*



CHAMP : Panel cylindré de 340 missions locales observés entre le troisième trimestre 2020 et le deuxième trimestre 2024.

NOTES : Les points sur les graphiques représentent les coefficients des interactions traitement×trimestre, où le début de traitement est défini comme le premier trimestre 2023. La variable dépendante est le logarithme du nombre de jeunes sans logement entrant en Mission locale chaque trimestre. Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance à 95 %.

SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO), calculs IPP.

**Effet sur le nombre des jeunes en rupture entrants - autres définitions.** Lorsque nous mobilisons d'autres indicateurs pour identifier les jeunes en situation de rupture, aucun effet significatif du « CEJ – Jeunes en rupture » n'est observé sur l'évolution de la part de ces jeunes dans les Missions locales traitées par rapport au groupe de contrôle. La figure 4.3 présente l'évolution du nombre de jeunes entrants en Mission locale sans diplôme et âgés de 20 ans ou plus. La figure 4.4 illustre quant à elle l'évolution du nombre de jeunes âgés de 20 ans ou plus qui, au moment de leur entrée en Mission locale, n'avaient exercé aucune activité professionnelle au cours des six mois précédents. Dans les deux cas, les volumes observés sont plus importants dans les Missions locales traitées. Toutefois, l'estimation de l'effet du dispositif ne met en évidence aucun effet statistiquement significatif au seuil de 95 %.

**Conclusion intermédiaire.** Les résultats montrent qu'à la suite de la mise en œuvre du « CEJ – Jeunes en rupture », aucune hausse significative du nombre de jeunes en difficulté inscrits dans les Missions locales concernées n'a été observée. Cette absence d'effet significatif se vérifie aussi bien lorsque l'on considère le nombre absolu d'entrées que lorsque l'on s'attache plus spécifiquement aux jeunes dits « en rupture ». Les résultats restent similaires lorsque l'on analyse non plus les volumes absolus, mais la proportion de jeunes en rupture parmi les nouveaux inscrits (figure 4.10, figure 4.11, figure 4.12 en annexe C).

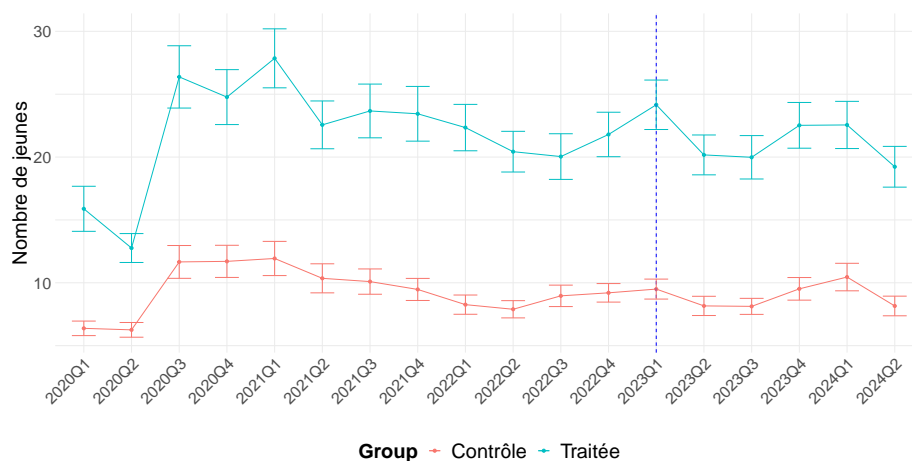
#### **4.1.4 Discussion**

L'absence d'effet significatif mesurée dans notre analyse doit être interprétée à la lumière de deux éléments importants qui limitent notre capacité à évaluer pleinement l'efficacité réelle du dispositif.

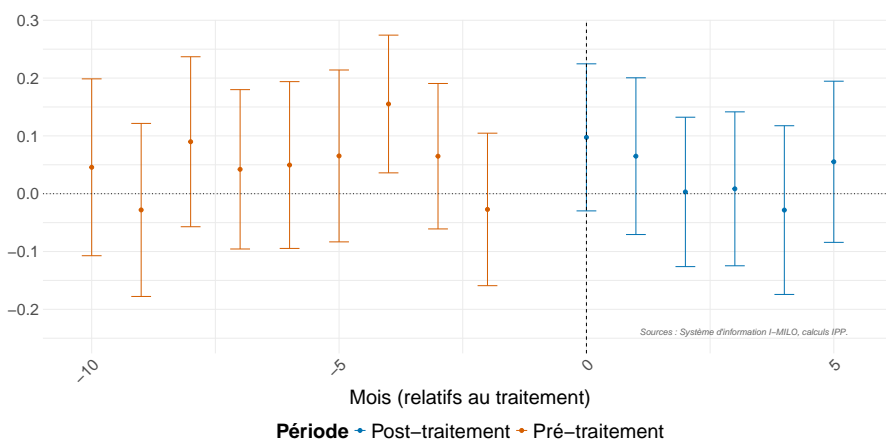
**Taille de l'échantillon.** Les volumes relatifs aux bénéficiaires du « CEJ – Jeunes en rupture » représentent une part extrêmement limitée du public global accueilli

FIGURE 4.3 – Nombre de jeunes avec au moins 20 ans et sans diplôme entrant en Mission locale

(a) Nombre moyen de jeunes âgés d'au moins 20 ans et sans diplôme entrant dans une Mission Locale chaque trimestre



(b) Coefficients Event-Study



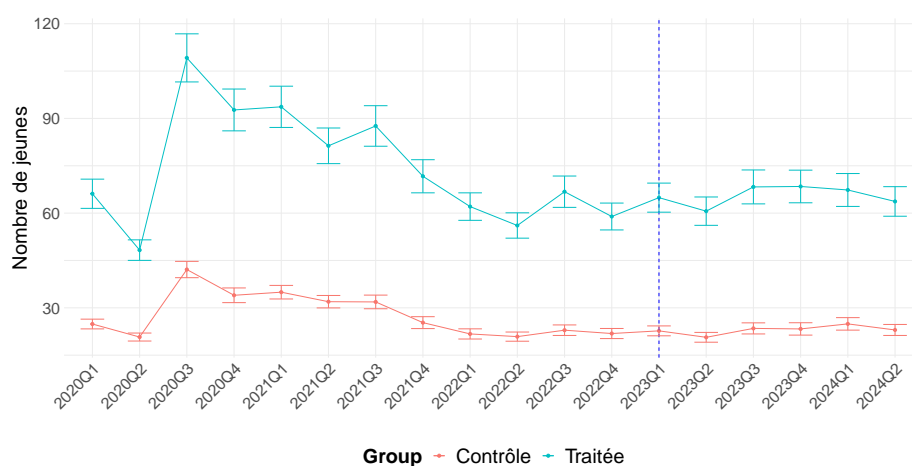
CHAMP : Panel cylindré de 340 missions locales observés entre le troisième trimestre 2020 et le deuxième trimestre 2024.

NOTES : Les points sur les graphiques représentent les coefficients des interactions traitement×trimestre, où le début de traitement est défini comme le premier trimestre 2023. La variable dépendante est le logarithme du nombre de jeunes âgés d'au moins 20 ans et sans diplôme entrant en Mission Locale chaque trimestre. Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance à 95 %.

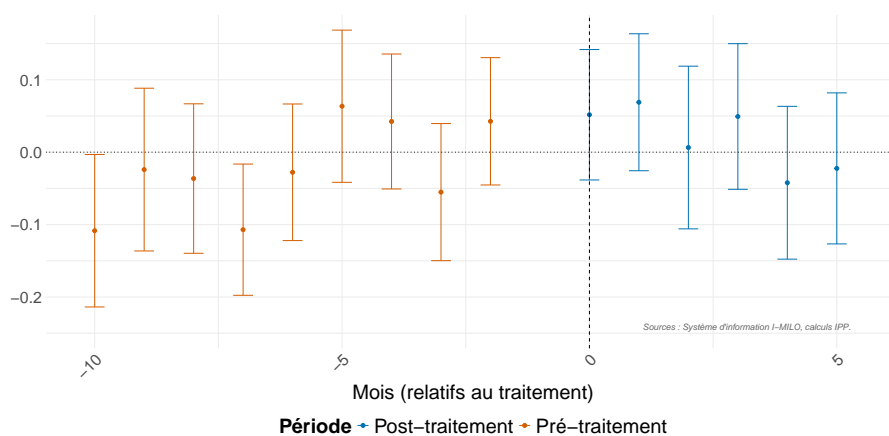
SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO), calculs IPP.

FIGURE 4.4 – Nombre de jeunes avec au moins 20 ans et sans emploi entrant en Mission locale

(a) Nombre moyen de jeunes âgés d'au moins 20 ans et sans emploi entrant dans une Mission Locale chaque trimestre



(b) Coefficients Event-Study



CHAMP : Panel cylindré de 340 missions locales observés entre le troisième trimestre 2020 et le deuxième trimestre 2024.

NOTES : Les points sur les graphiques représentent les coefficients des interactions traitement×trimestre, où le début de traitement est défini comme le premier trimestre 2023. La variable dépendante est le logarithme du nombre de jeunes âgés d'au moins 20 ans entrant en Mission Locale sans avoir travaillé au cours des six mois précédant leur enregistrement. Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance à 95 %.

SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO), calculs IPP.

et accompagné par les Missions locales.

À titre d'exemple, parmi les 4 224 bénéficiaires du CEJ-JR en 2023, seule une fraction appartenait au flux d'entrants de cette même année : 2 541 jeunes avaient une ancienneté inférieure à un an. D'une certaine façon, le flux de jeunes en rupture n'est pas le seul indicateur à prendre en compte : l'intensité de l'accompagnement proposé aux jeunes en rupture déjà inscrits en Mission locale devrait également être considéré.

Par ailleurs, sur la même période, les 276 Missions locales ayant accueilli au moins un bénéficiaire du CEJ-JR ont enregistré un total de 319 545 nouvelles inscriptions. Moins de 1 % des nouveaux inscrits dans ces structures en 2023 étaient bénéficiaires du CEJ-JR. La taille restreinte de la population mobilisée par le CEJ-JR, comparée à l'ampleur du public accompagné par les Missions locales, limite donc la capacité à détecter un effet statistiquement significatif dans notre contexte où nous analysons les résultats sur un échantillon de 340 Missions Locales. Les valeurs des intervalles de confiance présentées dans les résultats de l'*event study* indiquent que l'ampleur minimale de l'effet nécessaire pour être considérée comme statistiquement significative à 95 % est supérieure au flux réel de jeunes en situation de rupture accueilli dans le CEJ-JR.

**Identification des jeunes en rupture** L'identification précise des jeunes en situation de rupture repose sur une réalité complexe, liée à la diversité des profils et des parcours. Cette situation peut se manifester sous différentes formes, parfois difficilement observables à travers les données disponibles. Les variables dont nous disposons permettent de repérer certaines situations caractéristiques (comme l'absence de logement ou de diplôme), mais ne couvrent pas l'ensemble des facteurs susceptibles de signaler un jeune en rupture.

La seule information directe et fiable sur la situation de rupture est disponible lorsqu'un CEJ-JR est effectivement activé (ou, à tout le moins, lorsque le jeune est

orienté vers ce dispositif par le lauréat). Toutefois, cette information n'est accessible que pour les Missions locales ayant mis en œuvre le CEJ-JR (traité), et non pour le groupe de contrôle. Par conséquent, notre capacité à estimer avec précision le nombre supplémentaire de jeunes en situation de rupture effectivement accueillis par les Missions locales reste partielle.

## **4.2 L'impact du programme sur les trajectoires d'emploi salarié des jeunes bénéficiaires**

Le rapport de l'IPP consacré au Contrat d'engagement jeune (Institut des Politiques Publiques, 2026) présente une analyse des effets de ce dispositif sur les trajectoires en emploi salarié des jeunes bénéficiaires. Dans la même logique, cette section s'attache à évaluer l'impact du « CEJ – Jeunes en rupture » sur les parcours professionnels en emploi salarié de ses bénéficiaires. Elle se concentre plus spécifiquement sur la situation des jeunes à la sortie du programme, en examinant la probabilité d'être en emploi salarié à cette échéance. Il s'agit d'une analyse dont la validité externe se limite aux jeunes ayant contractualisé un CEJ-JR : certains jeunes présentant des freins trop importants n'ont pas atteint cette étape, il n'est pas possible de mesurer l'effet du programme pour cette population.

### **4.2.1 Les trajectoires d'emploi salarié des jeunes bénéficiaires du « CEJ – Jeunes en rupture »**

Si l'objectif principal du CEJ-JR n'est pas nécessairement une insertion immédiate sur le marché du travail, il reste pertinent d'examiner dans quelle mesure ce programme influence les trajectoires professionnelles de ses bénéficiaires. Cette section décrit ainsi l'évolution de l'emploi salarié des jeunes engagés dans un CEJ-JR autour du moment de leur entrée dans le dispositif. Dans une perspective calen-

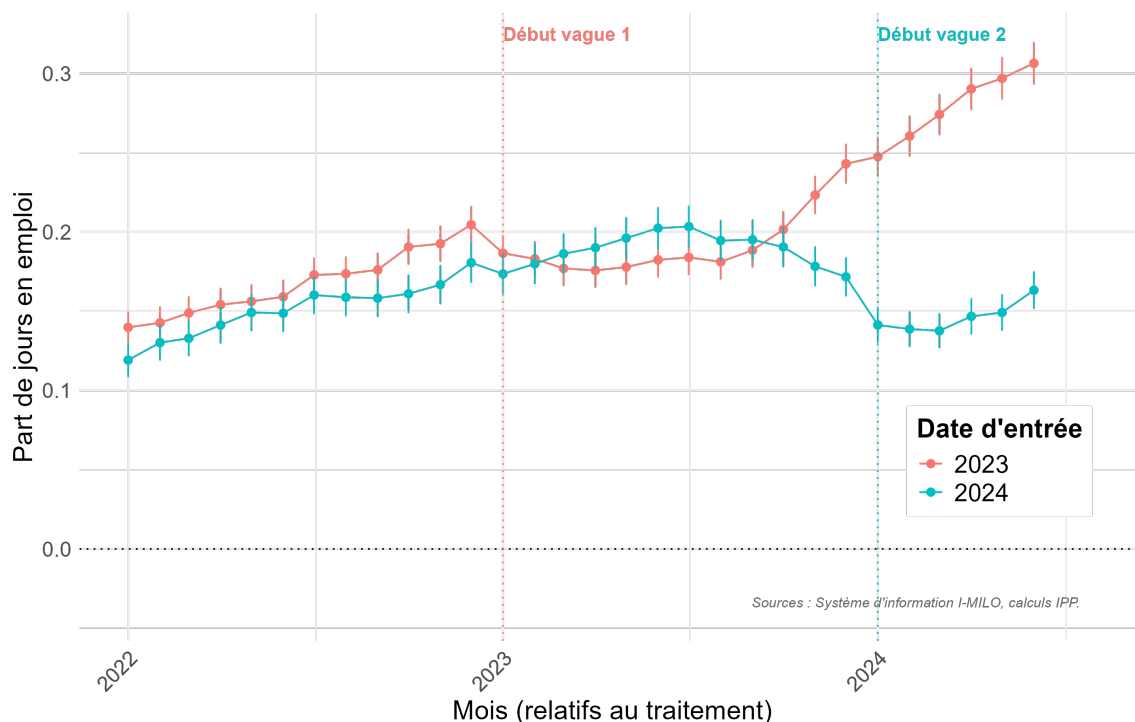
daire, la figure 4.5 présente la part de jours en emploi salarié des jeunes ayant commencé un CEJ-JR en 2023 (en rouge) et en 2024 (en bleu).

Avant leur entrée dans le programme, les deux cohortes affichent des trajectoires d'emploi salarié très similaires. Pour la cohorte 2023, une rupture est visible janvier 2023 : la part de jours travaillés diminue pendant environ huit mois, avant de connaître une remontée progressive. Une dynamique comparable est observée pour la cohorte 2024, dont la part de jours en emploi salarié augmente jusqu'à la mi-2023, avant de connaître un repli similaire, puis une reprise.

Cette évolution observée dans les trajectoires d'emploi salarié des jeunes reflète potentiellement un double phénomène : d'abord il peut être plus difficile (ou moins commun) de travailler lorsqu'on rentre en formation (ou dans un dispositif d'accompagnement renforcé incluant de la formation). Il s'agit d'un effet de *lock-in*. Ensuite, les personnes sélectionnées pour entrer dans des dispositifs comme le CEJ-JR sont souvent négativement sélectionnées, au sens où ils ont plus de chance d'avoir subi un choc négatif juste avant leur entrée dans le programme. Ce second phénomène est particulièrement visible pour la cohorte 2024 dont l'emploi décroît dès mi-2023. Il est bien documenté dans la littérature sous le nom de *Ashenfelter's dip*. Introduit par Ashenfelter (1978), il désigne la tendance de la variable d'intérêt — ici l'emploi salarié — à diminuer juste avant l'entrée dans un programme. Cette dynamique rend plus complexe l'estimation de l'effet causal du traitement. Comme indiqué ci-dessous, on observe également ce type de choc pour les bénéficiaires du CEJ « classique ».

Malgré ce phénomène, l'analyse calendaire des trajectoires d'emploi met en évidence une hausse de la part de jours travaillés pour la cohorte ayant intégré le programme en 2023, une fois celui-ci achevé. Nous cherchons ensuite à évaluer

FIGURE 4.5 – Part de jours travaillés en emploi salarié par mois par les bénéficiaires du « CEJ – Jeunes en rupture » selon l'année d'entrée en programme



SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO) et ForCE, calculs IPP.

NOTE : Le graphique montre la part de jours en emploi salarié par mois pour les jeunes qui ont bénéficié du CEJ-JR selon leur année d'entrée en programme (2023 ou 2024). Par exemple, en décembre 2022, les jeunes bénéficiaires du CEJ-JR qui ont commencé le programme en 2023, ont travaillé 20 % du mois, en moyenne. Les lignes verticales marquent le début de la première et la deuxième vague du programme.

de manière causale si cette augmentation peut être attribuée à la participation au CEJ-JR.

**Hétérogénéité dans les trajectoires d'emploi.** Afin de mieux comprendre les trajectoires d'emploi des jeunes bénéficiaires du CEJ-JR, nous avons comparé la part de jours travaillés entre les bénéficiaires du CEJ-JR et ceux du CEJ classique, dans différents contextes. La figure 4.6 présente des *event studies* centrées sur le mois de démarrage du programme pour les deux dispositifs. Nous déclinons cette analyse selon plusieurs dimensions : la part de jours en emploi, tous contrats confondus (figure 4.6a), la part de jours en CDI (figure 4.6b), la part de jours travaillés pour

les femmes (figure 4.6c), ainsi que pour les jeunes résidant en zone rurale (figure 4.6d).

On observe que, si les trajectoires des bénéficiaires des deux programmes sont globalement similaires, les jeunes en CEJ-JR présentent systématiquement un taux d'emploi inférieur, ou en tout cas jamais significativement supérieur à celui des jeunes en CEJ classique. Ce constat reflète a priori une sélection négative des jeunes en CEJ-JR par rapport à ceux intégrant un CEJ classique.

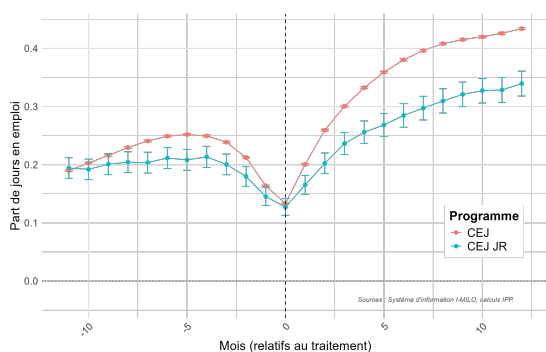
Chez les femmes, les trajectoires d'emploi avant le programme sont en revanche assez proches entre les deux groupes avant l'entrée en dispositif. Cela pourrait refléter une forme de sélection positive : les femmes les plus éloignées de l'emploi sont en effet souvent plus difficiles à atteindre, notamment parce qu'elles sont moins visibles dans l'espace public. Il est également possible que les jeunes femmes soient « en rupture » sur des dimensions qui ne sont pas strictement professionnelles. On observe cependant qu'une fois entrées en dispositif les jeunes femmes en CEJ connaissent une trajectoire plus positive que les bénéficiaires du CEJ-JR.

Enfin, concernant les jeunes issus de zones rurales, leur taux d'emploi final ne diffère pas significativement de celui observé pour les bénéficiaires du CEJ.

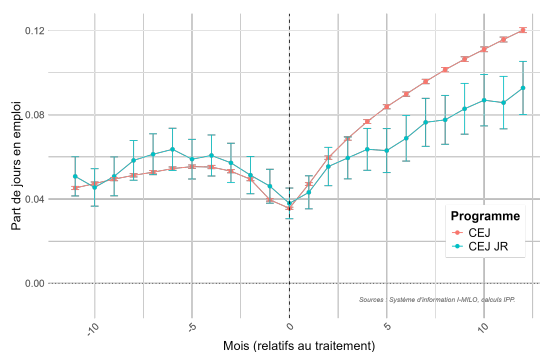
## **4.2.2 La stratégie empirique : *staggered difference-in-differences***

Mesurer l'effet causal du CEJ-JR suppose de comparer un groupe de jeunes bénéficiaires à un groupe de non-bénéficiaires, considéré comme un contrefactuel pertinent. Autrement dit, il s'agit d'évaluer les différences observées entre des individus ayant participé au programme et ceux qui ne l'ont pas intégré. Comme le CEJ, le CEJ-JR a été déployé de manière uniforme sur l'ensemble du territoire à partir de janvier 2023, sans dispositif d'expérimentation. Il n'est donc pas possible de s'appuyer sur une variation géographique exogène de la mise en place du traite-

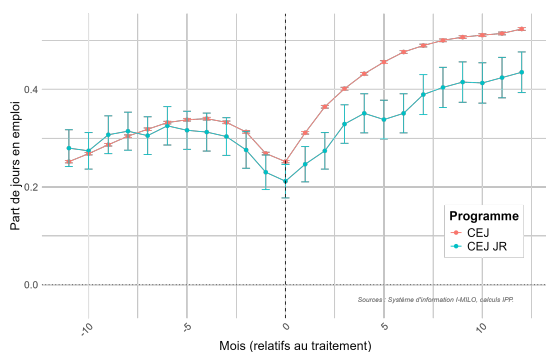
FIGURE 4.6 – Part de jours travaillés en emploi salarié par mois par les bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune et « CEJ – Jeunes en rupture » pour différentes populations



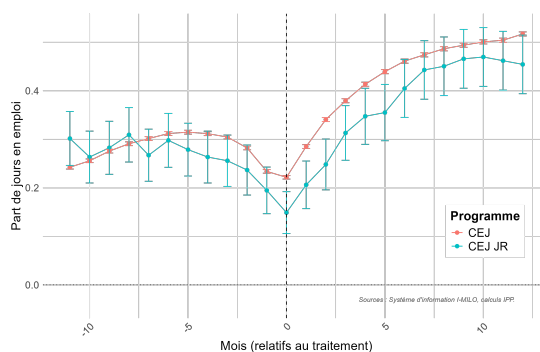
(a) Part de jours travaillés



(b) Part de jours travaillés en CDI



(c) Part de jours travaillés par les femmes bénéficiaires



(d) Part de jours travaillés par les jeunes en zone rurale

SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO) et ForCE, calculs IPP.

LECTURE : Le graphique montre la part de jours en emploi salarié par mois pour les jeunes qui ont bénéficié du CEJ ou du CEJ-JR. Par exemple, 1 mois avant le début du programme, les jeunes bénéficiaires du CEJ ont travaillé 4% des jours en CDI, en moyenne.

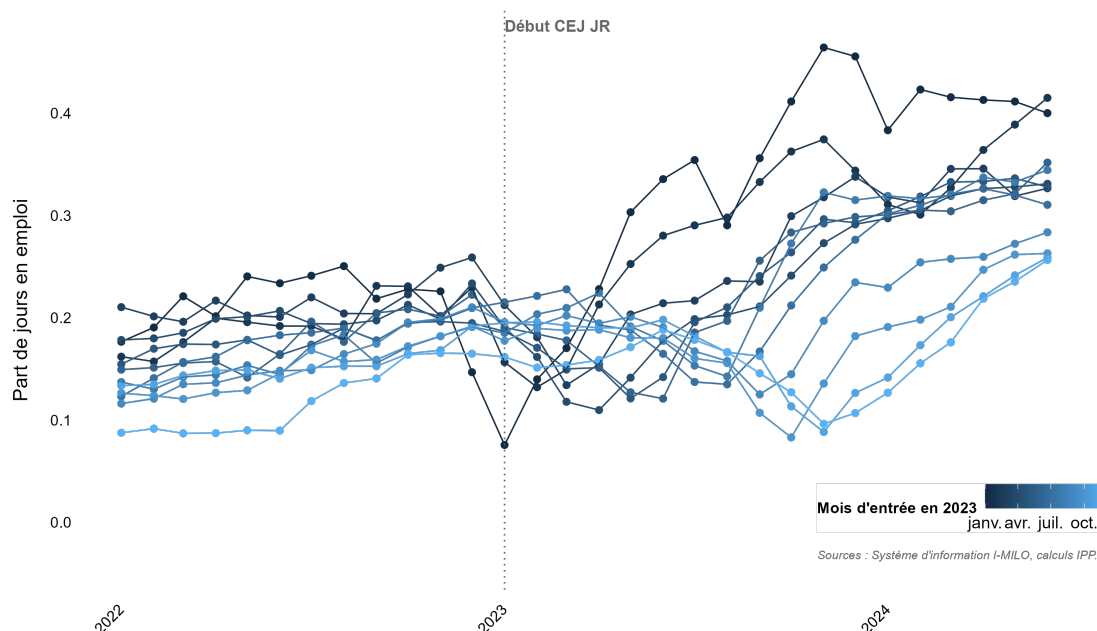
ment.<sup>3</sup>

Une stratégie empirique de type étude d'évènement (*staggered design*) est mise en œuvre afin de comparer les trajectoires d'emploi des bénéficiaires du CEJ-JR qui débutent à une date donnée à celles des bénéficiaires qui commencent après. Ce cadre permet d'analyser de manière dynamique l'évolution des variables d'intérêt — notamment la part de jours travaillés et la probabilité d'emploi — autour de la date d'entrée dans le dispositif.

3. Une telle stratégie a été exploitée par Filippucci (2025) pour mesurer l'effet du CEJ.

Visuellement, la figure 4.7 montre une décomposition de l'effet observé dans la figure 4.5 selon le mois exact d'entrée dans le programme. L'analyse porte sur un échantillon de jeunes ayant intégré un CEJ-JR entre janvier et décembre 2023. La baisse du nombre de jours travaillés (*Ashenfelter's dip*) juste avant l'entrée dans le dispositif puis sa hausse progressive sont bien visibles mois par mois. Il semble aussi que l'effet de *lock-in* soit limité : dès leur entrée dans le programme CEJ-JR, le niveau d'emploi des jeunes concernés commence à remonter. Ainsi, la baisse du niveau d'emploi observée en 2023 sur la Figure 4.5 pour les jeunes ayant commencé un CEJ-JR en 2023 correspond davantage à un *Ashenfelter's dip* pour les personnes entrées en fin d'année qu'à un effet *lock in* pour celles entrées en début d'année.

**FIGURE 4.7 – Part de jours travaillés en emploi salarié par mois par les bénéficiaires du « CEJ – Jeunes en rupture » selon le mois d'entrée en programme pour l'année 2023**



SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO) et ForGE, calculs IPP.

LECTURE : Le graphique montre la part moyenne de jours en emploi salarié par mois pour les jeunes qui ont bénéficié du CEJ-JR selon leur mois d'entrée en programme pendant l'année 2023. Par exemple, en février 2022, les jeunes bénéficiaires du CEJ-JR qui ont commencé le programme en janvier 2023, ont travaillé 16 % du mois, en moyenne.

Nous utilisons une méthodologie de doubles différences (*difference-in-differences*)

avec des groupes traités à différents moments dans le temps, et plusieurs périodes temporelles correspondant aux années pour analyser ces trajectoires avant et après l'entrée dans le programme. Dans cette configuration, différents jeunes peuvent être traités à différents moments dans le temps et une fois qu'un jeune est traité, il le reste. Nous définissons  $M_j$  comme le mois dans lequel le jeune  $j$  est traité. Nous estimons la spécification suivante :

$$y_{jt} = \sum_{\tau=-1}^5 \beta_{\tau} D_{j,t+\tau} + \alpha_j + \alpha_t + \varepsilon_{jt}. \quad (4.1)$$

Dans cette équation,  $y_{jt}$  est la variable dépendante observée au mois  $t$  pour le jeune  $j$ . Dans la mesure où la baisse du nombre de jours travaillés est observée 3 mois avant l'entrée en dispositif, la période de référence correspond à trois mois avant l'entrée dans le programme CEJ-JR.  $D_{j,t+\tau}$  est donc une variable indicatrice égale à 1 trois mois avant l'entrée dans le dispositif. On a  $\tau = 3$  pour la période de traitement,  $\tau > 3$  pour les périodes post-traitement, et  $\tau < 3$  pour les périodes pré-traitement. Pour les jeunes qui ne sont pas encore traités (ils constituent le groupe témoin),  $D_{j,t+\tau}$  est égale à zéro. Les coefficients d'intérêt sont les  $\beta_{\tau}$ , qui représentent l'effet du traitement au temps relatif  $\tau$ , et correspondent aux coefficients de l'étude d'événement. Les effets fixes jeune ( $\alpha_j$ ) contrôlent pour les caractéristiques inobservables et invariables dans le temps propres à chaque jeune et les effets fixes mois ( $\alpha_t$ ) capturent les chocs communs à toutes les jeunes un mois donné.<sup>4</sup> Enfin,  $\varepsilon_{jt}$  est un terme d'erreur idiosyncratique.

La méthodologie de Callaway et Sant'Anna (2021) est idéale pour ce cadre car elle propose l'estimation de modèles de doubles différences avec (i) plusieurs périodes, (ii) une variation dans le moment d'adoption du traitement, et (iii) lorsque l'« hypothèse des tendances parallèles » ne tient potentiellement qu'après condi-

---

4. Lorsque l'on utilise l'algorithme de Callaway et Sant'Anna (2021), il s'avère difficile d'inclure un grand nombre d'effets fixes secteur  $\times$  mois. Notre solution consiste à résidualiser les variables de résultat des jeunes sur les effets fixes secteur  $\times$  mois dans une première étape, avant d'estimer le modèle d'étude d'événement.

tionnement sur des covariables observées.

En particulier, ce cadre requiert que l'« hypothèse des tendances parallèles fondée sur les unités jamais ou pas encore traitées » soit vérifiée. Cela implique que, en l'absence de traitement, les trajectoires moyennes contrefactuelles des groupes traités pour la première fois en  $M_j$  et celles des groupes jamais ou pas encore traités auraient suivi des trajectoires parallèles pour toutes les périodes post-traitement  $t \geq M_j$ .

Nous présentons ces résultats à l'aide de figures de type *event study*, qui sont standards dans la littérature. Nous utilisons le package *csdid* développé par Callaway et Sant'Anna (2021) pour agréger les effets moyens du traitement par groupe et par période en effets moyens du traitement selon la durée d'exposition, afin de produire un graphique pour l'étude d'événement.<sup>5</sup>

### 4.2.3 L'échantillon d'analyse

L'objectif est d'identifier les jeunes traités (bénéficiaires d'un CEJ-JR) et les jeunes témoins. Le manque de dispositif expérimental et de recul dans les données rend complexe l'identification d'échantillons d'analyse clairs. Nous utilisons le fait que les jeunes intègrent le programme à des périodes différentes. En effet, la figure 2.3 montre que le nombre d'entrées dans le programme est en hausse de façon progressive pendant l'année 2023.

La première étape consiste à définir l'échantillon d'analyse. Nous réduisons notre analyse aux jeunes ayant débuté un CEJ-JR en Mission locale pendant l'année 2023 (entre janvier et décembre) pour avoir, à minima, six mois de recul dans les données d'emploi (disponibles jusqu'en juin 2024). Au sein de ces jeunes, nous ne considérons, de plus, que ceux âgés de 26 ans ou moins. L'échantillon est au

---

5. Nous utilisons une période de base « universelle », ce qui signifie que toutes les différences sont exprimées par rapport au mois précédant immédiatement le début du traitement, représentée dans la figure comme au mois -1 (voir Roth, 2024, pour plus de détails sur l'interprétation des études d'événements).

total composé de 4 205 jeunes ayant bénéficié du CEJ-JR à un moment en 2023. Le groupe témoin représente ici les jeunes qui ont bénéficié du programme pendant les périodes pendant lesquelles ils ne sont pas **encore** traités.

#### 4.2.4 Résultats

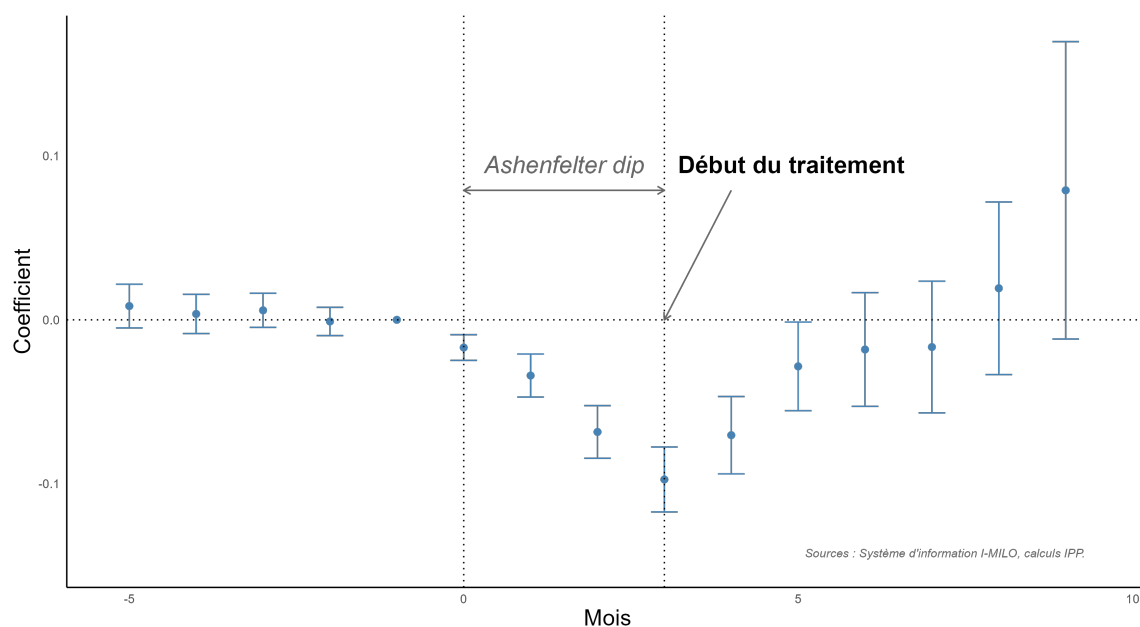
Nous analysons ici l'effet du traitement — être bénéficiaire d'un CEJ-JR — sur la part de jours travaillés chaque mois. La figure 4.8 illustre l'effet dynamique de l'entrée dans le programme en 2023 sur la part de jours en emploi.

Un premier point d'attention porte sur la validité de l'hypothèse de tendances parallèles. La figure montre que les coefficients estimés avant le traitement sont relativement proches de zéro et non significatifs, ce qui suggère que cette hypothèse est globalement respectée. Comme indiqué précédemment, nous avons défini le mois zéro comme le début de la baisse du nombre de jours travaillés associée au *Ashenfelter dip*, et non comme le moment exact du démarrage du programme. Cette décision permet d'intégrer correctement cette dynamique dans notre stratégie en différence-de-différences. Sur la figure 4.8, le démarrage effectif du traitement correspond ainsi au troisième mois.

On observe qu'après une phase pré-traitement relativement stable, la part de jours travaillés diminue nettement pendant la période liée à l'*Ashenfelter dip* par construction. Cette baisse dure environ trois mois. Ensuite, avec le démarrage du programme, la part de jours en emploi augmente progressivement pour atteindre, à terme, un niveau supérieur à celui observé initialement. Toutefois, cette amélioration n'est pas significative au seuil de 5 %.

La présence d'un *Ashenfelter dip* montre tout d'abord que le ciblage du programme CEJ-JR est efficace. En effet, les jeunes qui entrent dans le dispositif sont non seulement très éloignés de l'emploi mais ils viennent également de subir un

**FIGURE 4.8 – Effet du programme « CEJ – Jeunes en rupture » sur la part de jours travaillés en emploi salarié par les jeunes bénéficiaires**



SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO) et ForCE, calculs IPP.  
LECTURE : Les points sur les graphiques représentent les coefficients des interactions traitement×mois, où le traitement est défini comme le fait qu'un jeune intègre un CEJ-JR en 2023. Nous utilisons l'approche de Callaway et Sant'Anna (2021) pour estimer l'étude d'événement. Les barres verticales représentent les intervalles de confiance à 95 %.

choc négatif sur leur trajectoire d'emploi. Il est possible que le programme permette ensuite d'inverser la tendance et ainsi d'enrailler le basculement vers le non emploi durable de ces jeunes qui était en train de sortir du marché du travail. Il n'est pas possible de distinguer l'effet du programme d'un effet de « retour à la moyenne » : en l'absence du programme CEJ-JR, il est possible que ces bénéficiaires aient de toutes façons retrouvé un niveau d'emploi similaire à celui avant le choc subi.

A ce stade, la fenêtre d'observation disponible ne permet pas de conclure totalement sur les effets de plus long terme : 6 mois après l'entrée en traitement, les jeunes bénéficiant du dispositif CEJ-JR ont des taux d'emploi légèrement supérieurs que ce qu'ils aurait eu en l'absence d'un choc négatif (c'est-à-dire leur niveau d'emploi avant l'*Ashenfelter dip*). Au bout du neuvième mois (ou sixième mois de programme et donc fin du traitement), cet effet se confirme et les jeunes traités travaillent, en moyenne, 7 points de pourcentage de plus que le groupe contrôle. Nous trouvons une *p-value* de 0,09 ce qui indique qu'il n'est pas statistiquement significatif au seuil de 5 %, mais devient significatif au seuil de 10 %. Le recul encore limité des données disponibles ne permet pas d'évaluer pleinement les effets à moyen ou long terme.



## CONCLUSION

Au total, le déploiement du « CEJ – Jeunes en rupture » a permis de repérer 24 988 jeunes entre janvier 2023 et juin 2024. Parmi eux, 7 451 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement au sein des Missions locales. Cette population se distingue par un niveau de qualification globalement plus faible et une présence plus marquée de freins à l'emploi. L'intensité de l'accompagnement proposé est également moindre, que ce soit en termes de nombre d'entretiens réalisés ou de démarches personnelles enregistrées au cours du suivi.

L'analyse de la capacité des Missions locales à toucher un public plus en difficulté ne met pas en évidence de changement notable dans la composition des jeunes accueillis. La comparaison entre les structures ayant mis en œuvre le « CEJ – Jeunes en rupture » et celles ne l'ayant pas proposé ne révèle pas d'effet significatif sur le volume ou la proportion de jeunes en situation de rupture accompagnés. Ce résultat doit être interprété à la lumière de deux éléments : d'une part, la taille de l'échantillon et la faible proportion de bénéficiaires « CEJ – Jeunes en rupture » parmi les jeunes accueillis limitent la détection d'effets de faible ampleur ; d'autre part, l'identification des jeunes en situation de rupture repose sur des caractéristiques qui ne permettent pas de saisir pleinement leur situation de vulnérabilité.

L'examen des trajectoires professionnelles des bénéficiaires d'un « CEJ – Jeunes en rupture » montre que la part de jours travaillés en emploi salariés des jeunes concernés augmente après l'entrée dans le dispositif, et semble atteindre un niveau supérieur à celui observé avant d'entrer dans le programme. L'étude d'impact du

programme « CEJ – Jeunes en rupture » sur les trajectoires d'emploi des jeunes montre que, si le programme s'avère efficace pour repérer les jeunes en difficulté face à l'emploi durable, il permet surtout de les aider à surmonter un choc négatif temporaire. En revanche, il ne conduit pas, à court terme, à une amélioration significative de leur situation sur le marché du travail par rapport à celle qui précédait ce choc. L'absence d'effet significatif à court terme peut s'expliquer par « la nécessité du temps long de mise en œuvre de ce type de parcours », notamment « pour l'accompagnement de jeunes avec de nombreuses difficultés et freins à lever » (Fédération des Acteurs de la Solidarité, 2025). Nous ne disposons pas des données suffisantes pour mesurer l'effet du programme à un horizon supérieur à 10 mois.

# ANNEXE A : DONNÉES EXPLOITÉES

## Repérer les jeunes CEJ JR dans les données I-Milo

Les données I-Milo incluent les jeunes qui s'inscrivent à la Mission locale à partir de 2017, jusqu'en juin 2024. Des informations sur ces jeunes préalables à 2017 sont également disponibles.

La base I-Milo comporte des informations socio-démographiques sur tous les jeunes ayant été inscrits à la Mission locale au moins une fois, ainsi que des informations sur leur accompagnement : les éventuels dispositifs auxquels ils ont participé, ou les échanges réalisés avec leur conseiller, par exemple.

Les jeunes inscrits en CEJ JR sont identifiés de deux façons :

- La présence des chaînes de caractères 'JER ' ou 'JER-' dans la colonne « lb\_operateur » de la table dim\_dispositif.
- La mention 'O' dans la colonne « bl\_jeune\_en\_rupture » de la table dim\_dispositif.

## Les données Collecteur

Nous exploitons la base issues de la plateforme Collecteur, qui permet aux lauréats de transmettre à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) des informations relatives à leur action. Les lauréats remplissent des informations sur chaque jeune repéré et qui commence la phase de mobilisation.

Pour chaque jeune, on connaît la date de premier contact,<sup>6</sup> certaines informations socio-démographiques et des éléments concernant ses freins à l'emploi identifiés au début du programme. Des informations relatives au déroulement de son parcours sont également disponibles, on sait par exemple si le jeune contractualise ou non un CEJ-JR. Ces données incluent les jeunes inscrits jusqu'à la fin de l'année 2024.

Un appariement entre la base Collecteur et les données ForCE a été réalisé : il permet d'observer le parcours en Mission locale des jeunes repérés par les lauréats qui se sont inscrits en Mission locale, avant ou après la mobilisation par le lauréat. Il est également possible de suivre leur trajectoire d'emploi. En revanche, il n'est pas possible de retrouver dans l'appariement les jeunes repérés mais n'ayant pas intégré un parcours, car ils ne disposent pas d'identifiant dans la base ForCE.

## Les données ForCE

### L'appariement de différentes bases de données

La base ForCE permet de reconstruire les trajectoires professionnelles de tous les individus ayant été en contact avec le Service Public de l'Emploi (France Travail ou Missions locales). Il s'agit en effet d'un appariement entre les données Brest (formation), le Fichier Historique des demandeurs d'emploi (FH), la base I-MILO et les données de Mouvement de Main d'œuvre (MMO). Nous utilisons principalement cette base de données pour reconstituer les trajectoires d'emploi salarié des jeunes qui ont été inscrits à la Mission locale. Nous exploitons les données couvrant la période 2017 à mi-2024.

---

6. Un premier contact peut avoir été établi avec le jeune avant la mise en place du « CEJ – Jeunes en rupture ».

## **Reconstruire les trajectoires professionnelles - base MMO**

La base MMO permet d'identifier les différents contrats signés par les jeunes de notre échantillon dans la période observée ; il s'agit en effet des déclarations sociales nominatives, retraitées par la Dares. Ainsi, il est possible pour chaque jeune de l'échantillon qui a signé au moins un contrat à moment donné de retracer sa trajectoire en emploi salarié, i.e., les périodes passées en emploi salarié (CDD, CDI, stage, etc.). Si le jeune n'apparaît pas dans la base MMO, nous faisons l'hypothèse que ce dernier n'a jamais travaillé en emploi salarié. En réalité, il est possible qu'aucun contrat ne soit observé pour un individu en raison d'une erreur dans l'appariement des bases I-MILO et MMO. Par ailleurs, le dossier de certains jeunes accompagnés par la Mission locale a été archivé, ce qui rend impossible tout appariement avec les données MMO. C'est le cas pour les jeunes qui en ont fait la demande, ou pour les individus qui avaient plus de 27 ans lors du premier appariement au T3 2019, pour lesquels les données avaient été anonymisées auparavant. Une indicatrice permet d'identifier les jeunes dont le dossier a été archivé, il sera donc possible de quantifier le nombre de jeunes concernés.

A partir de la base MMO, il est possible de calculer la part de jours travaillés sur une période. On peut donc observer la trajectoire professionnelle du jeune en emploi salarié avant et après son entrée dans la Mission locale.



# ANNEXE B : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE RÉALISÉE AUPRÈS DE L'UNION NATIONALE DES MISSIONS LOCALES (UNML)

Nous avons mené, entre avril et juin 2025, une enquête en partenariat avec l'Union Nationale des Missions Locales (UNML) afin de mieux comprendre les démarches d'« aller-vers » mises en œuvre dans les Missions locales, ainsi que l'impact potentiel du CEJ-JR sur ces pratiques. Cette section présente les principaux résultats de cette enquête, complétés par les observations recueillies lors d'un webinaire de restitution organisé par l'UNML en juin 2025.

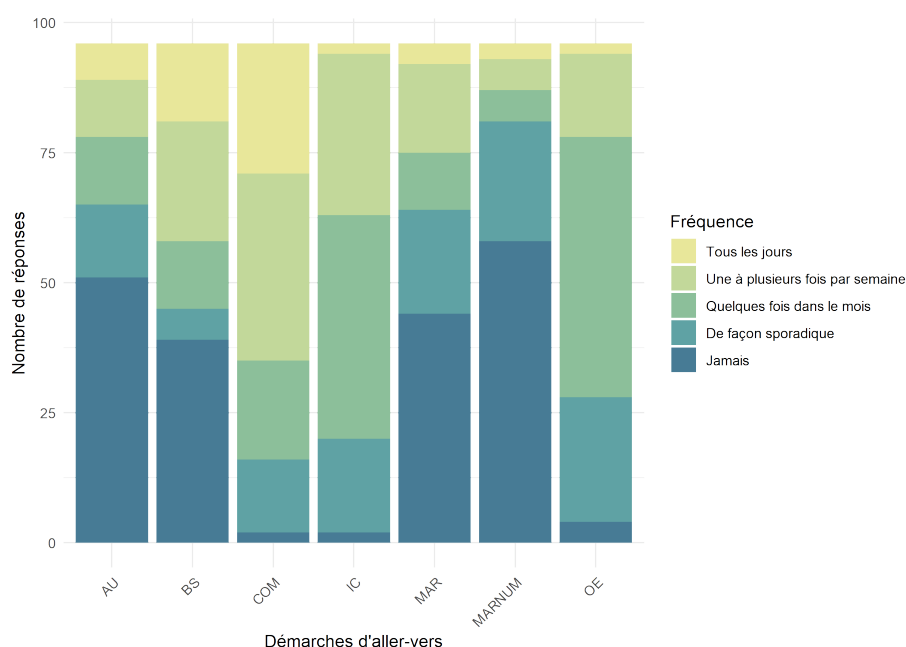
La première remarque à souligner concerne le taux de non-réponse à l'enquête, qui s'élève à 60%.<sup>7</sup> Ce faible taux de participation impose une grande prudence dans l'interprétation des résultats, en raison d'un fort biais de sélection. En effet, les Missions locales ayant un intérêt marqué pour le programme sont davantage représentées parmi les répondants, ce qui limite la représentativité des réponses obtenues.

---

7. Une personne par Mission locale était interrogée. Sur 618 personnes interrogées, 247 ont répondu. Nous exploitons l'ensemble des réponses fournies, bien que certains questionnaires soient remplis de façon partielle.

**Les démarches d'aller-vers :** Parmi les enseignements tirés des réponses collectées, figure l'importance accordée aux démarches de « l'aller vers », indépendamment du dispositif « CEJ – Jeunes en rupture ». La figure 4.9 illustre la diversité des actions mises en œuvre par les Missions locales répondantes dans ce domaine. Plusieurs d'entre elles soulignent que le programme CEJ-JR a permis d'institutionnaliser et de financer ces démarches, essentielles au repérage des jeunes dits « invisibles ».

**FIGURE 4.9 – Fréquence des démarches d'aller-vers parmi les missions locales**



NOTES : Cette figure présente la fréquence de réalisation de différentes démarches d'aller-vers. Les différentes dénominations sont : Marande pour "MAR", marande numérique pour "MARNUM", bureau antennes mobiles pour "BS", organisation d'événements sportifs ou culturels pour "OE", intervention auprès de partenaires pour "IC" et campagne de communication réseaux sociaux pour "COM".

SOURCES : Enquête réalisée par l'IPP et l'UNML. Calculs IPP.

**La règle des 5 mois :** Un deuxième axe que nous avons souhaité approfondir dans l'enquête concerne la règle dite des « 5 mois ». Pour être éligible au CEJ-JR, un jeune doit soit être complètement inconnu des services publics de l'emploi, soit ne pas avoir eu de contact avec un conseiller depuis au moins cinq mois. Nous

cherchions notamment à évaluer le degré de souplesse dans l'application de cette règle.

L'enquête révèle que 42 Missions Locales, parmi les 83 ayant répondu à cette question, déclarent avoir demandé une dérogation à cette règle au moins une fois. Ces dérogations sont le plus souvent motivées par des situations de grande vulnérabilité. Comme l'indique une Mission locale : *“La fragilité sociale du jeune justifiait à notre avis l'entrée en CEJ-JR. Sans l'accompagnement CEJ-JR l'accompagnement ML ne pouvait pas se poursuivre.”*

Dans la majorité des cas, la dérogation à la règle des cinq mois est donc demandée en raison de l'urgence sociale. La plupart des répondants signalent avoir formalisé cette démarche auprès de leur DDETS. Dans d'autres cas, les Missions locales évoquent les difficultés concrètes de repérage des jeunes dits « invisibles ». Compte tenu du faible nombre de jeunes identifiés, certains sont orientés vers le programme malgré leur inéligibilité stricte, afin de ne pas rater l'opportunité de les accompagner.

**Avis des Missions locales sur le programme :** Les réponses des Missions locales interrogées révèlent une perception contrastée du CEJ-JR. La pertinence du dispositif divise : dans 70 à 80 % des cas, les répondants considèrent soit qu'il est pertinent à la fois pour collaborer avec les acteurs du territoire et pour répondre aux besoins des jeunes, soit qu'il ne l'est dans aucune de ces deux dimensions (une minorité se montre plus nuancée ou indifférente sur les deux aspects). Une réponse résume bien cette tension : *“Le CEJ-JR est pertinent mais il n'y a pas eu suffisamment de prise en compte des difficultés de ce public qui les amènent finalement à signer un CEJ-JR mais avec les règles du CEJ classique (15h hebdomadaires, rigueur administrative). Cependant, ce dispositif a permis de développer le travail partenarial avec les acteurs de terrain.”*

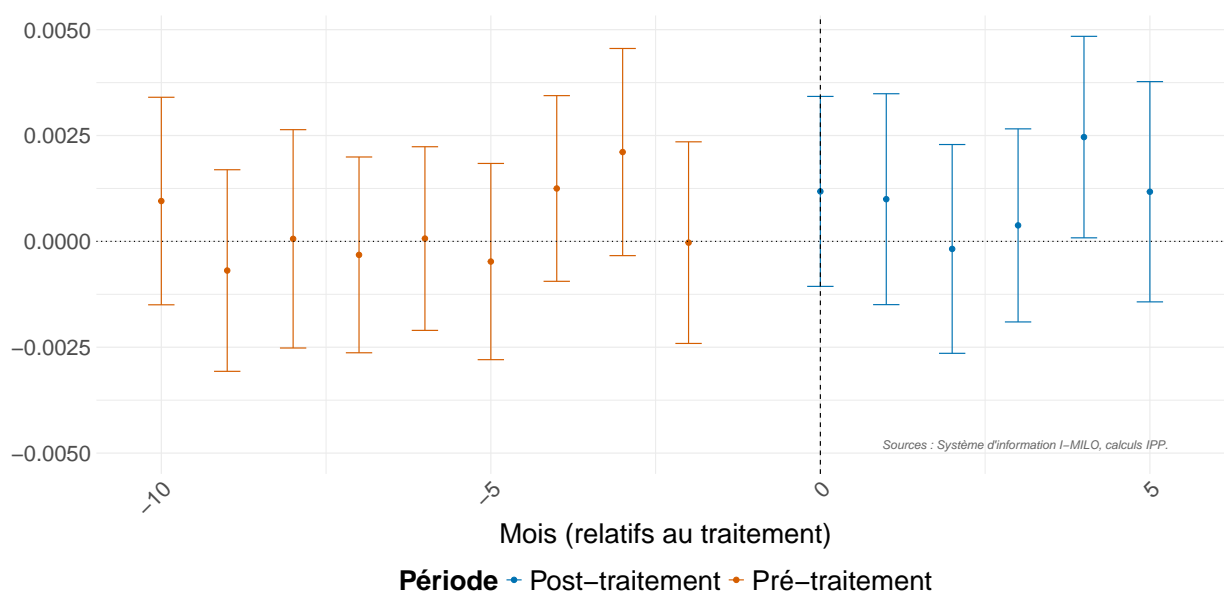


# ANNEXE C : ÉLÉMENTS SUPPLÉMENTAIRES

## SUR L'IMPACT DU DISPOSITIF

### Éléments supplémentaires sur l'impact du dispositif

FIGURE 4.10 – Part de jeunes sans logement parmi les nouveaux entrants en Mission Locale - coefficients event-study



CHAMP : Panel cylindré de 340 missions locales observés entre le troisième trimestre 2020 et le deuxième trimestre 2024.

LECTURE : Les points sur les graphiques représentent les coefficients des interactions traitement×trimestre, où le début de traitement est défini comme le premier trimestre 2023. La variable dépendante est la part de jeunes sans logement parmi les nouveaux entrants en Mission Locale chaque trimestre. Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance à 95 %.

**TABLEAU 4.3 – Caractéristiques de la population des Missions locales**

CEJ JR offert en ...	2023 et 2024	Seulement 2024	Seulement 2023	Jamais
Part de femmes	0,46	0,46	0,46	0,47
Âge moyen	19,36	19,23	19,24	19,13
<i>Dimension ML</i>				
Q 1	0,04	0,12	0,25	0,29
Q 2	0,11	0,22	0,39	0,28
Q 3	0,21	0,43	0,24	0,26
Q 4	0,65	0,23	0,12	0,17
Nationalité française	0,70	0,72	0,70	0,69
Nombre d'enfants	0,04	0,03	0,03	0,03
Célibataire	0,77	0,78	0,77	0,72
Hébergé(e) par ses parents	0,51	0,54	0,53	0,53
Travailleur(se) handicapé(e)	0,03	0,03	0,03	0,03
<i>Niveau scolaire</i>				
Non renseigné	0,33	0,29	0,33	0,34
BAC +	0,06	0,06	0,06	0,03
BAC	0,27	0,28	0,27	0,25
CAP/BEP	0,15	0,17	0,15	0,16
Décrocheur(se) scolaire 2eme degré	0,08	0,10	0,09	0,10
Décrocheur(se) scolaire 1er degré	0,09	0,09	0,09	0,09
<i>Freins périphériques à l'emploi</i>				
A un problème de logement	0,06	0,05	0,06	0,05
Sans hébergement	0,01	0,01	0,01	0,00
Pas de permis B	0,55	0,50	0,53	0,47
<i>Lieu de résidence</i>				
QPV	0,16	0,13	0,10	0,09
Vit dans une zone de revitalisation rurale	0,10	0,19	0,17	0,22
Rural INSEE	0,20	0,31	0,29	0,38
Part de jeunes (%)	0,67	0,11	0,07	0,15
Nombre de jeunes	2 086 455	352 827	203 258	458 616

NOTES : Le graphique montre les caractéristiques de la population des missions locales. L'échantillon est le stock de jeunes avec une inscription valide dans la mission locale au cours de l'année 2023.

SOURCES : Système d'information I-MILO, calculs IPP.

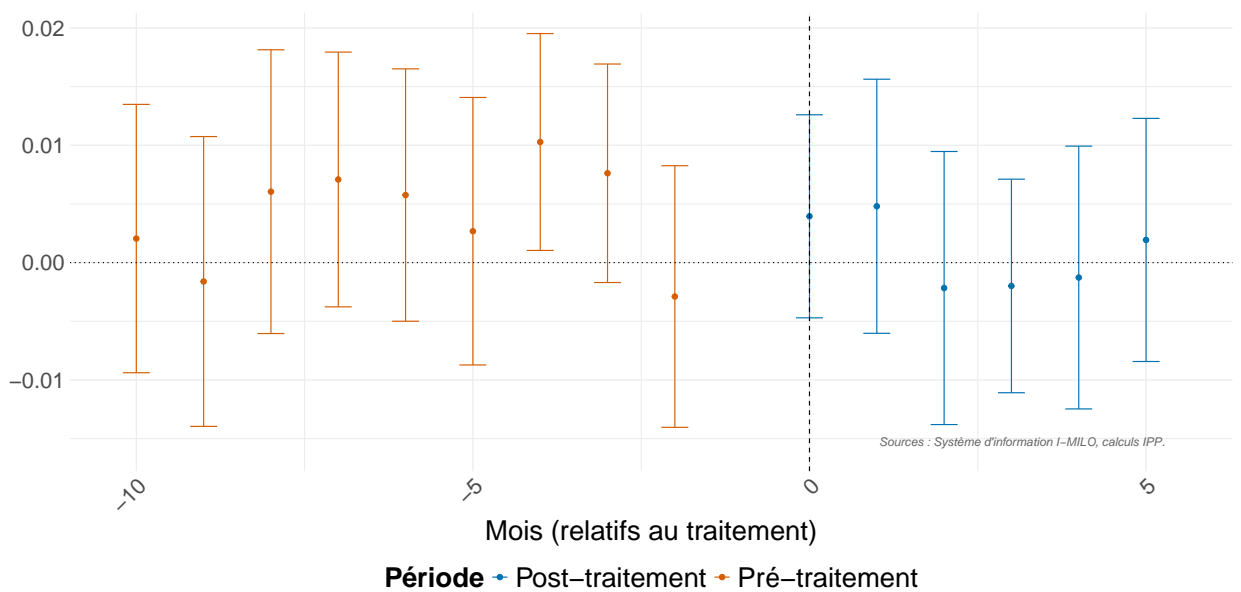
**TABLEAU 4.4 – Caractéristiques des publics inscrits dans les missions locales traitées et contrôles**

Caractéristiques des jeunes en	ML Contrôle	ML Traitées
Part de femmes	0,48	0,47
Âge moyen	19,85	20,02
Jeunes ayant signé un CEJ	0,16	0,17
Jeunes ayant signé une GJ	0,14	0,14
Nationalité française	0,65	0,67
Nombre d'enfants	0,04	0,05
Célibataire	0,69	0,74
Héberge(e) par ses parents	0,47	0,47
Travailleur(se) handicapé(e)	0,03	0,03
<i>Niveau scolaire</i>		
Non renseigné	0,28	0,26
Bac ou plus	0,35	0,38
CAP, BEP	0,17	0,16
Sans diplôme	0,20	0,19
Bénéficie du RSA	0,03	0,03
<i>Freins périphériques à l'emploi</i>		
A un problème de logement	0,11	0,13
Sans hébergement	0,01	0,01
Sans permis B	0,52	0,57
<i>Lieu de résidence</i>		
Vit dans une zone prioritaire	0,14	0,19
Vit dans une zone de revitalisation rurale	0,20	0,12
Vit dans une zone rurale	0,19	0,12
<b>Nombre d'observations</b>	<b>182 383</b>	<b>1 161 299</b>

NOTES : Les données présentées concernent les caractéristiques des jeunes entrés à la Mission Locale entre 2020 et 2022. On considère qu'une mission locale est traitée si elle accueille au moins un jeune « CEJ – Jeunes en rupture » (335 missions locales).

SOURCES : Système d'information I-MILO, calculs IPP.

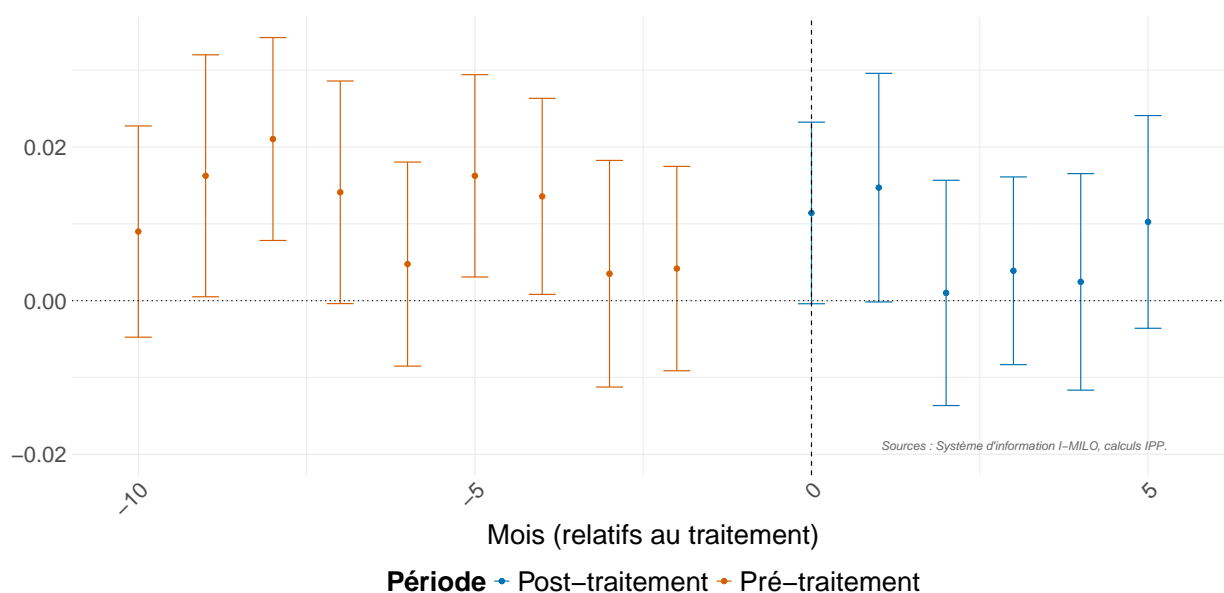
**FIGURE 4.11 – Part de jeunes avec au moins 20 ans et sans diplôme parmi les nouveaux entrants en Mission Locale - coefficients event-study**



CHAMP : Panel cylindré de 340 missions locales observés entre le troisième trimestre 2020 et le deuxième trimestre 2024.

LECTURE : Les points sur les graphiques représentent les coefficients des interactions traitement×trimestre, où le début de traitement est défini comme le premier trimestre 2023. La variable dépendante est la part de jeunes âgés d'au moins 20 ans et sans diplôme parmi les nouveaux entrants en Mission Locale chaque trimestre. Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance à 95 %.

**FIGURE 4.12 – Part de jeunes âgés d'au moins 20 ans et sans emploi parmi les nouveaux entrants en Mission Locale - coefficients event-study**



CHAMP : Panel cylindré de 340 missions locales observés entre le troisième trimestre 2020 et le deuxième trimestre 2024.

LECTURE : Les points sur les graphiques représentent les coefficients des interactions traitement×trimestre, où le début de traitement est défini comme le premier trimestre 2023. La variable dépendante est la part de jeunes âgés d'au moins 20 ans et sans emploi parmi les nouveaux entrants en Mission Locale chaque trimestre. Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance à 95 %.



## RÉFÉRENCES

- Ashenfelter, O. (1978). Estimating the effect of training programs on earnings. *The Review of Economics and Statistics*, p. 47–57.
- Baillergeau, É. et Grymonprez, H. (2020). «aller-vers» les situations de grande marginalité sociale, les effets sociaux d'un champ de pratiques sociales. *Revue française des affaires sociales*, (2), p. 117–136.
- Callaway, B. et Sant'Anna, P. H. (2021). Difference-in-differences with multiple time periods. *Journal of Econometrics*, 225(2), p. 200–230.
- Connolly, J. A. et Joly, L. (2012). Outreach with street-involved youth : A quantitative and qualitative review of the literature. *Clinical psychology review*, 32(6), p. 524–534.
- Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (2020). La garantie jeunes de demain - un droit ouvert à tous les jeunes.
- Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (2022). Le contrat d'engagement jeune - suivi et évaluation de sa mise en oeuvre dans les territoires, 1er rapport d'étape.
- Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (2023). Le contrat d'engagement jeune - suivi et évaluation de sa mise en oeuvre dans les territoires, 2e rapport d'étape.

Filippucci, F. (2025). What do neets need? the overall effect of active and passive labor market policies.

Fédération des acteurs de la solidarité (2023). La coopération entre les porteurs cej jr et les missions locales.

Fédération des Acteurs de la Solidarité (2025). Accompagner les jeunes en grande précarité : les enseignements de la recherche action sur le cej jr.

Gautié, J. (2018). Rapport final d'évaluation de la garantie jeunes. *Comité scientifique en charge de l'évaluation de la Garantie jeunes*.

Hervelin, J. (2021). Providing information to young people via sms : Evidence from a field experiment.

Institut des Politiques Publiques (2026). L'impact du contrat d'engagement jeune sur les trajectoires professionnelles des bénéficiaires. Rapport IPP n°63.

Parisse, J. et Porte, E. (2022). Les démarches d'«aller vers» dans le travail social : une mise en perspective.

Roth, J. (2024). Interpreting event-studies from recent difference-in-differences methods.

Union nationale des missions locales (2022). Bilan d'activité 2019 - 2022 du réseau des missions locales.

Vial, B. (2021). Les raisons du non-recours des jeunes à l'aide publique et leurs attentes concernant l'accès aux droits sociaux. *Regards*, (1), p. 151–162.

## LISTE DES TABLEAUX

1.1	Crédits versés aux lauréats, vague 1 . . . . .	23
1.2	Crédits versés aux lauréats, vague 2 . . . . .	24
1.3	Taux de réussite dans le repérage et la contractualisation des jeunes par les lauréats . . . . .	25
1.4	Taux de réussite dans le repérage et la contractualisation des jeunes par les lauréats, échantillon des lauréats sans valeurs manquantes . .	25
2.1	Caractéristiques des jeunes mobilisés par les lauréats . . . . .	34
2.2	Caractéristiques des jeunes selon le genre . . . . .	37
2.3	Caractéristiques des jeunes mobilisés par les lauréats selon le statut de CEJ JR . . . . .	38
2.4	Répartition des jeunes selon le nombre de freins . . . . .	40
2.5	Co-occurrence des freins déclarés selon le type de frein principal . .	40
2.6	Caractéristiques des jeunes inscrits en Mission locale, en CEJ et en CEJ JR. . . . .	45
2.7	Caractéristiques des bénéficiaires selon le temps passé en Mission locale. . . . .	48
3.1	Nombre de situations lors de l'accompagnement des jeunes en CEJ et CEJ JR. . . . .	56
3.2	Motif de la clôture du contrat - 2023 . . . . .	58

4.1	Nombre de jeunes accompagnés en « CEJ – Jeunes en rupture », selon l'année de déploiement du programme . . . . .	62
4.2	Nombre de jeunes accompagnés en Mission locale et en CEJ, selon l'année de déploiement du programme CEJ-JR . . . . .	62
4.3	Caractéristiques de la population des Missions locales . . . . .	96
4.4	Caractéristiques des publics inscrits dans les missions locales traitées et contrôles . . . . .	97

## LISTE DES FIGURES

1.1	Chronologie des appels à projets lors de la mise en place des programmes CEJ et CEJ-JR . . . . .	21
1.2	Répartition géographique des lauréats pour les deux vagues . . . . .	22
2.1	Date du premier contact entre le jeune et le lauréat . . . . .	32
2.2	Répartition géographique des jeunes repérés par les lauréats par département en France métropolitaine, par rapport au nombre de jeunes de moins de 26 ans . . . . .	33
2.3	Nombre d'entrées en « CEJ – Jeunes en rupture » (hors renouvellement)	44
3.1	Répartition moyenne des événements par catégorie et par mois, pour les bénéficiaires du CEJ et du « CEJ – Jeunes en rupture » . . . . .	55
4.1	Nombre moyen de jeunes accompagnés dans les Missions locales . . .	67
4.2	Nombre moyen de jeunes sans logement entrant en Mission Locale .	68
4.3	Nombre de jeunes avec au moins 20 ans et sans diplôme entrant en Mission locale . . . . .	70
4.4	Nombre de jeunes avec au moins 20 ans et sans emploi entrant en Mission locale . . . . .	71
4.5	Part de jours travaillés en emploi salarié par mois par les bénéficiaires du « CEJ – Jeunes en rupture » selon l'année d'entrée en programme	75

4.6	Part de jours travaillés en emploi salarié par mois par les bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune et « CEJ – Jeunes en rupture » pour différentes populations . . . . .	77
4.7	Part de jours travaillés en emploi salarié par mois par les bénéficiaires du « CEJ – Jeunes en rupture » selon le mois d'entrée en programme pour l'année 2023 . . . . .	78
4.8	Effet du programme « CEJ – Jeunes en rupture » sur la part de jours travaillés en emploi salarié par les jeunes bénéficiaires . . . . .	82
4.9	Fréquence des démarches d'aller-vers parmi les missions locales . . . . .	92
4.10	Part de jeunes sans logement parmi les nouveaux entrants en Mission Locale - coefficients event-study . . . . .	95
4.11	Part de jeunes avec au moins 20 ans et sans diplôme parmi les nouveaux entrants en Mission Locale - coefficients event-study . . . . .	98
4.12	Part de jeunes âgés d'au moins 20 ans et sans emploi parmi les nouveaux entrants en Mission Locale - coefficients event-study . . . . .	99







L'Institut des politiques publiques (IPP) est développé dans le cadre d'un partenariat scientifique entre PSE-Ecole d'économie de Paris (PSE) et le Centre de Recherche en Économie et Statistique (CREST). L'IPP vise à promouvoir l'analyse et l'évaluation quantitatives des politiques publiques en s'appuyant sur les méthodes les plus récentes de la recherche en économie.

PSE a pour ambition de développer, au plus haut niveau international, la recherche en économie et la diffusion de ses résultats. Elle rassemble une communauté de près de 140 chercheurs et 200 doctorants, et offre des enseignements en Master, École d'été et Executive education à la pointe de la discipline économique. Fondée par le CNRS, l'EHESS, l'ENS, l'École des Ponts-ParisTech, l'INRA, et l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, PSE associe à son projet des partenaires privés et institutionnels. Désormais solidement installée dans le paysage académique mondial, la fondation décloisonne ce qui doit l'être pour accomplir son ambition d'excellence : elle associe l'université et les grandes écoles, nourrit les échanges entre l'analyse économique et les autres sciences sociales, inscrit la recherche académique dans la société, et appuie les travaux de ses équipes sur de multiples partenariats. [www.parisschoolofeconomics.eu](http://www.parisschoolofeconomics.eu)



Le Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES) est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche. Au sein du GENES, le CREST est un centre de recherche interdisciplinaire spécialisé en méthodes quantitatives appliquées aux sciences sociales regroupant des chercheurs l'ENSAE Paris, de l'ENSAI, du département d'Économie de l'École polytechnique et du CNRS. <http://www.groupe-genes.fr/> – <http://crest.science>

